



UNIS POUR LES FAMILLES



RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2021

Sommaire

Introduction.....	4
Rapport moral du Président de l'Union.....	5
Rapport d'activité	6
Chapitre 1. L'institution.....	7
1.1. - Les familles et les associations adhérentes	7
1.2. - Les instances statutaires	14
Chapitre 2. L'action de l'Udaf.....	16
2.1. - Publications et outils d'information	16
2.2. - Les conventions d'objectifs.....	17
Action 1 : « Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) »	17
Action 2 : « Médiations intrafamiliales autour de la personne vulnérable »	18
Action 3 : « Soutien des familles dans le cadre des litiges liés à la consommation »	18
2.3. - La médaille de la famille - La collecte « La Mere Et L'enfant »	19
2.4. - Les relations avec l'UNAF	20
2.5. - Les relations avec les élus, les représentants de l'Etat et du Département.....	22
2.6. - Les relations avec la ville de Nancy	23
2.7. - Les relations avec les associations familiales - les fédérations - les associations diverses	24
Chapitre 3. Les représentations	26
3.1. - Parentalité.....	26
3.2. - Prestations - Droit des familles	26
3.5. - Education.....	29
3.6. - Logement.....	29
3.7 - Organismes divers.....	30
Chapitre 4. Les services de l'Udaf.....	49
4.1. - Les sites	49
4.2. - Le personnel.....	51
Chapitre 5. Gestion de services d'intérêt public à caractère familial	53
5.1. - Le service mandataire à la protection des majeurs.....	54
5.2. - Le service délégué aux prestations familiales	56
5.3. - Le service logement (Accompagnement social lié au logement)	57
5.4. - Le réseau d'accompagnement aux personnes handicapées vieillissantes	58
5.5. - Les mesures d'accompagnement social personnalisé	58

Chapitre 6. Développement des services aux familles	61
6.1 - Points Conseil Budget (PCB)	61
6.2 - Prévention surendettement agents des collectivités	62
6.3 - Accompagnement renforce bénéficiaire rsa	62
6.4 - Microcrédit personnel garanti	63
6.5 - Action logement.....	63
6.6 - Intermédiation locative.....	64
6.7 – Aide aux Aidants	65
6.8 – Parrainage-Marrainage	65
6.9 - Projets actifs en 2021 et en développement pour 2022.....	66
Rapport Financier 2021	68
Le fonctionnement des budgets.....	68
La construction des budgets.....	68
Glossaire.....	76

INTRODUCTION

L'Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle (UDAF 54), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, représente l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics.

Les missions qui lui ont été confiées par le gouvernement de la République en 1945, restent pertinentes et pérennes. La place et le rôle de l'Union ont été régulièrement réaffirmés.

Conformément aux dispositions de l'article L211-3 du Code de l'action sociale et des familles, l'UDAF 54 est habilitée sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de ses statuts, à :

- 1- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- 2- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département et la commune ;
- 3- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ;
- 4- Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L621-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a assumé la charge.

Le présent rapport est soumis aux membres composant l'assemblée générale réunie le :

11 juin 2022 à NANCY

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

DE L'UNION

La vie continue... Elle ne s'est jamais arrêtée !



Est-ce possible d'écrire un rapport moral associatif concernant l'année 2021 sans évoquer la situation sanitaire qui a dominé l'organisation de toute notre société ?

La « crise » a « impacté » l'UDAF 54 comme toute la société.

Elle a beaucoup contrarié les activités associatives et nos effectifs des familles adhérentes s'en ressentent, en diminution de 16 % sur les deux dernières années.

Elle a contraint à l'adaptation des organisations, y compris celle du travail des services de l'UDAF 54, (entre autres par le développement du télétravail).

C'est justement aux capacités d'adaptation que l'on peut juger de la solidité d'une société.

La crise a aussi permis de redécouvrir combien les familles sont importantes et constituent la première cellule de solidarité.

Malgré les difficultés, la vie a continué, elle ne s'est jamais arrêtée, pour preuve le rapport d'activité que vous avez entre vos mains, toujours aussi fourni et détaillé.

Les militants bénévoles de l'UDAF 54 que nous sommes ont assuré par leur engagement dans de très nombreux domaines de représentation et réunions la première fonction des UDAF 54 selon la loi :

« Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial, représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles »

Nous avons collectivement assumé nos tâches et chacun dans ses fonctions respectives doit en être ici remercié.

Les remerciements de notre assemblée générale vont également à la centaine de salariés(e) de notre institution grâce auxquels nous œuvrons dans une vingtaine de services aux familles.

Rassemblant nos forces et nos énergies, nous poursuivons l'œuvre entreprise il y a 77 ans par nos prédécesseurs.

Vive l'UDAF 54 !

Jean-Paul LACRESSE
Président

RAPPORT D'ACTIVITE

CHAPITRE 1 – L'INSTITUTION

1.1. – LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

1.2. – LES INSTANCES STATUTAIRES

CHAPITRE 1. L'INSTITUTION

1.1. - LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

<i>Années</i>	<i>Nombre d'associations</i>	<i>Nombre de familles adhérentes</i>	<i>Nombre de suffrages familiaux</i>
2009	108	11 371	30 378
2010	112	10 487	28 526
2011	107	10 022	27 045
2012	98	10 702	31 066
2013	109	10 643	31 036
2014	111	10 418	30 830
2015	111	9 808	27 649
2016	108	9 678	28 069
2017	102	9 506	27 546
2018	100	9 528	27 384
2019	108	9 396	26 771
2020	98	8 109	22 852
2021	98	6 836	18 604

ASSOCIATION AGREEE EN 2021 : _____ 0

ASSOCIATION REACTIVEE EN 2021 : _____ 3

Familles Rurales de LOISY
Familles Rurales de BENNEY – PERIS'COOL
Familles Rurales de FLIREY LA FLIROTINE

ASSOCIATIONS SUSPENDUES AU 31/12/2021 : _____ 3

Familles Rurales de BOUVRON (en sommeil au 21/12/2021)
Familles Rurales de BRIN SUR SEILLE (dissoute au 31/12/2021)
Familles Rurales de CIREY SUR VEZOUZE (dissoute au 21/12/2021)

ASSOCIATIONS ARRET D'ACTIVITE AU 31/12/2021 : _____ 0

NOMBRE DE FAMILLES ADHERENTES EN 2020 ET 2021

	Nombre d'adhérents votants en 2020	Nombre d'adhérents votants en 2021
<u>Mouvements familiaux à recrutement général</u>		
- FAMILLES RURALES	3 731	3335
- FAMILLES DE FRANCE	101	166
- FEDERATION DES AFC	131	122
- UNION DEPARTEMENTALE DES CSF	88	89
- UFAL DEPARTEMENTALE	21	22
TOTAL	4 072	3734
<u>Mouvements familiaux à recrutement spécifique</u>		
- ADMR	569	416
- AEIM	289	486
- APEDA (en sommeil en 2020 et 2021)	-	-
- ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS	368	316
- APF FRANCE HANDICAP	52	65
- ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION 54/55	36	27
- LA FAMILLE DU CHEMINOT	36	33
- JUMEUX ET PLUS L'ASSOCIATION 54	68	53
- MEDAILLE DE LA FAMILLE	31	30
- UNAFAM	158	155
TOTAL	1 607	1581
<u>Associations indépendantes</u>		
- ADAPA	131	101
- ARBRE DE LA VIE	7	5
- CHANTEHEUX	123	128
- DES FAMILLES EN LORRAINE	18	17
- DEUIL ESPOIR	28	24
- DOMMARTIN LES TOUL	9	10
- ESSEY LES NANCY ET DOMMARTEMONT	29	30
- LAY SAINT CHRISTOPHE	91	81
- MY HANDI CAP	4	3
- NEUVES MAISONS	40	22
- SAINT NICOLAS DE PORT	9	8
- SAULXURES LES NANCY	311	115
- SOLIDARITES NATIONALES ET INTERNATIONALES	43	43
- U2AF	1 130	666
- VILLERS LES NANCY	457	268
TOTAL	2 430	1521
TOTAL GENERAL	8 109	6836

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS FAMILIALES ET DE FAMILLES ADHÉRENTES - ANNEES 2019 - 2020 - 2021

	Nombre d'associations			Nombre de familles adhérentes		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
<u>Mouvements familiaux à recrutement général</u>						
- Familles Rurales	59	53	53	4 273	3 731	3335
- Familles de France	3	2	2	246	101	166
- Fédération des AFC	2	2	2	131	131	122
- Union Départementale des CSF	3	3	3	116	88	89
- UFAL	2	2	2	21	21	22
TOTAL	69	62	62	4 787	4 072	3734
<u>Mouvements familiaux à recrutement spécifique</u>						
- ADMR	14	13	13	570	569	416
- AEIM	1	1	1	332	289	486
- APEDA	1	-	-	32	-	-
- Association des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins	1	1	1	424	368	316
- Association des Paralysés de France, France Handicap	1	1	1	67	52	65
- Enfance et Familles d'Adoption 54 et 55	1	1	1	58	36	27
- La Famille du Cheminot	1	1	1	36	36	33
- Jumeaux et Plus, l'Association 54	1	1	1	73	68	53
- Médaille de la Famille	1	1	1	65	31	30
- UNAFAM	1	1	1	149	158	155
TOTAL	23	21	21	1 806	1 607	1581
<u>Associations indépendantes</u>						
- ADAPA	1	1	1	160	131	101
- Arbre de la Vie	1	1	1	8	7	5
- Association de Chanteheux	1	1	1	179	123	128
- Des Familles en Lorraine	1	1	1	14	18	17
- Deuil Espoir	1	1	1	28	28	24
- Association Dommartin Les Toul	1	1	1	14	9	10
- Association Essey Les Nancy et Dommartemont	1	1	1	97	29	30
- Association Lay Saint-Christophe	1	1	1	102	91	81
- Association My Handi Cap	1	1	1	4	4	3
- Association Neuves Maisons	1	1	1	40	40	22
- Association Saint-Nicolas de Port	1	1	1	99	9	8
- Association Saulxures les Nancy	1	1	1	366	311	115
- Solidarité Nationales et Internationales	1	1	1	10	43	43
- U2AF	1	1	1	1221	1130	666
- Association de Villers les Nancy	1	1	1	459	457	268
Sous-total	16	15	15	2 803	2 430	1521
TOTAL GENERAL	108	98	98	9 396	8 109	6836

LISTE RECAPITULATIVE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES

Nom Association	Siège Social	Date Déclaration Préfecture	Date Agrément U.D.A.F.	Nombre Adhérents	Nombre Suffrages
CONFEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES					
AFC DE LUNEVILLE	LUNEVILLE	29/06/1976	16/07/1976	22	78
AFC DE NANCY	NANCY	23/06/1975	20/07/1975	100	340
			Sous-Total :	122	418
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES					
CSF DE BLAINVILLE DAMELEVIÈRES	DAMELEVIÈRES	20/03/1969	10/04/1969	41	81
CSF DE JOEUF ET ENVIRONS	HOMECOURT	23/05/1967	25/06/1967	28	63
CSF DE LAXOU	LAXOU	10/04/1961	21/04/1961	20	45
			Sous-Total :	89	189
FAMILLES RURALES					
AFR ANIM'VILLAGE	VILLE AU VAL	27/02/1998	14/12/2006	10	21
AFR AUX 4 VILLAGES	NEUVILLER SUR MOSELLE	02/04/1991	11/02/1993	54	164
AFR D'ANCERVILLER HALLOVILLE	ANCERVILLER	28/08/1944	27/10/1945	49	96
AFR D'ART SUR MEURTHE	ART SUR MEURTHE	31/05/1966	31/12/1966	181	638
AFR D'ATTON	ATTON	17/03/1969	13/10/1969	31	111
AFR D'EINVILLE ET ENVIRONS	EINVILLE AU JARD	03/06/1965	22/06/1965	218	687
AFR DE BADONVILLER ET ENVIRONS	BADONVILLER	03/05/1969	20/12/1969	19	71
AFR DE BAINVILLE SUR MADON	BAINVILLE SUR MADON	14/11/1966	01/12/1966	109	339
AFR DE BELLEAU	BELLEAU	23/07/1971	13/08/1971	5	16
AFR DE BENNEY - PERIS'COOL	BENNEY	27/05-1947	14/04/1961	66	190
AFR DE BERTRICHAMPS	BERTRICHAMPS	12/05/1961	26/05/1961	15	52
AFR DE BOUCQ	BOUCQ	09/02/1959	05/03/1959	40	108
AFR DE BOUXIÈRES SOUS FROIDMONT	BOUXIÈRES SOUS FROIDMONT	04/04/1980	16/10/1980	83	293
AFR DE BROUVILLE	BROUVILLE	10/06/1985	25/06/1987	8	21
AFR DE BRULEY	BRULEY	16/05/1963	01/06/1963	47	168
AFR DE CEINTREY VOINEMONT	VOINEMONT	04/06/1998	22/09/1998	122	369
AFR DE CHAUDENEY SUR MOSELLE	CHAUDENEY SUR MOSELLE	22/07/1970	26/11/1970	74	240
AFR DE CHENIÈRES	CHENIÈRES	02/06/1947	07/02/1948	15	32
AFR DE DOMJEVIN - LA PETITE LORRAINE	FREMENIL	23/05/1962	09/06/1962	59	191
AFR DE FLAVIGNY SUR MOSELLE	FLAVIGNY SUR MOSELLE	15/07/1962	15/01/1963	108	329
AFR DE FLIN	FLIN	05/05/1960	23/05/1960	5	24
AFR DE FLIREY LA FLIROTINE	FLIREY	08/03/1983	08/09/1983	2	5
AFR DE GERBEVILLER	GERBEVILLER	09/11/1945	13/04/1946	24	43
AFR DE GRIPPORT	GRIPPORT	02/06/1969	20/12/1969	16	46
AFR DE HARAUCOURT - BUISSONCOURT - GELLENONCOURT	HARAUCOURT	17/02/1969	07/03/1969	18	38
AFR DE HAROE - INTERCOMMUNALE DU MADON	HAROE	08/04/1981	20/12/1945	107	360
AFR DE HERIMENIL	HERIMENIL	01/04/1966	17/01/1986	15	30
AFR DE JAULNY	JAULNY	29/09/1973	12/10/1973	5	10
AFR DE LA CLE DES CHAMPS	LUCEY	13/03/2007	12/02/2008	62	222
AFR DE LA COTE EN HAYE	DOMEVRE EN HAYE	11/05/1972	10/11/1973	56	166

AFR DE LAGNEY	LAGNEY	15/05/1964	05/06/1964	30	86
AFR DE LANDREMONT	LANDREMONT	11/02/2005	14/12/2006	2	4
AFR DE LOISY	LOISY	27/02/1952	11/04/1953	4	12
AFR DE LUDRES	LUDRES	02/05/1960	12/05/1960	53	108
AFR DE MAGNIERES	MAGNIERES	02/05/1960	12/11/1960	15	33
AFR DE MARON	MARON	28/05/1970	01/12/1970	46	91
AFR DE MILLERY - AUTREVILLE	MILLERY	12/03/1970	13/09/1970	81	246
AFR DE MONT SUR MEURTHE	MONT SUR MEURTHE	15/06/1977	04/07/1977	97	332
AFR DE MORFONTAINE	MORFONTAINE	12/04/1954	12/11/1954	37	126
AFR DE PRAYE LES PIA LOUS DE LA COL	PRAYE	11/02/2008	18/12/2008	42	134
AFR DE PULLIGNY	PULLIGNY	19/12/1958	31/12/1958	110	314
AFR DE PULNOY	PULNOY	04/02/1967	04/08/1967	190	678
AFR DE REHAINVILLER	REHAINVILLER	16/03/2009	24/05/2012	56	136
AFR DE ROSIERES AUX SALINES	ROSIERES AUX SALINES	04/05/1946	04/05/1946	53	200
AFR DE SAINTE GENEVIEVE	SAINTE GENEVIEVE	08/10/2002	22/04/2004	7	21
AFR DE SEICHAMPS	SEICHAMPS	24/03/1947	08/11/1947	455	1236
AFR DE TANTONVILLE	TANTONVILLE	16/03/2018	25/10/2018	16	64
AFR DE THIAUCOURT	THIAUCOURT	13/06/1972	10/11/1973	16	30
AFR DE VELAIN EN HAYE	VELAIN EN HAYE	22/06/1975	28/07/1975	146	549
AFR DE VILLEY ST ETIENNE	VILLEY SAINT ETIENNE	19/05/2004	14/12/2006	82	284
AFR DE XEUILLEY ET ENVIRONS	XEUILLEY	05/12/1944	27/10/1945	21	50
AFR DU PAYS DE COLOMBEY LES BELLES	COLOMBEY LES BELLES	04/07/2000	18/09/2003	113	263
AFR EN RELAIS AZERAILLE	FONTENOY LA JOUTE	13/03/2003	28/11/2008	40	122
			Sous-Total :	3335	10199
FAMILLES DE FRANCE					
FAMILLES DE FRANCE DE CHALIGNY	CHALIGNY	25/05/1984	25/11/1984	51	116
FAMILLES DE FRANCE DE VANDOEUVRE	VANDOEUVRE LES NANCY	03/11/1972	15/11/1972	115	241
			Sous-Total :	166	357
UNION DES FAMILLES LAIQUES					
UFAL Nancy agglomération	TOMBLAINE	28/05/2014	26/11/2015	11	26
UFAL Nancy ville	NANCY	28/05/2014	26/11/2015	11	19
			Sous-Total :	22	45
LA FAMILLE DU CHEMINOT					
FAMILLE DU CHEMINOT	VALLEROY	02/03/1964	02/09/1964	33	113
			Sous-Total :	33	113
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ADMR (ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE)					
ADMR BENAMENIL - DOMJEVIN	OGEVILLER	15/05/1960	12/10/1977	18	31
14ADMR DE BACCARAT	BACCARAT	28/06/1984	28/12/1984	7	14
ADMR DE BLAINVILLE DAMELEVIERES	BLAINVILLE SUR L'EAU	08/12/1994	12/06/1995	7	11
ADMR DES 4 CANTONS	BACCARAT	02/06/1987	27/09/1988	6	12
ADMR DU PIEMONT VOSGIEN	BADONVILLER	15/10/1981	15/12/1984	51	68
ADMR DU SANON	EINVILLE AU JARD	18/07/1964	18/07/1964	27	55
ADMR DU TOULOIS NORD	TOUL	28/03/1974	12/09/1985	93	141
ADMR ENTRE MOSELLE ET MEURTHE	ROSIERES AUX SALINES	10/08/1999	07/06/2007	65	122
ADMR EURON MOSELLE	BAYON	28/12/1976	28/12/1976	69	100

ADMR LA BOUVADE	COLOMBEY LES BELLES	14/08/1977	15/03/1978	46	66
ADMR MOSELLE / MADON	HAROUÉ	30/06/1999	18/12/2008	8	15
ADMR VALLEE DE LA SEILLE	NOMENY	23/11/2006	25/06/2015	11	16
ADMR VARANGEVILLE SAINT NICOLAS DE PORT	SAINT NICOLAS DE PORT	22/12/2004	28/05/2015	8	15
			Sous-Total :	416	666
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES					
AEIM	VILLERS LES NANCY	08/07/1957	01/12/1957	486	797
			Sous-Total :	486	797
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FOYERS ADOPTIFS					
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DE MEURTHE ET MOSELLE	PULNOY	13/12/1958	13/12/1958	27	67
			Sous-Total :	27	67
UNAFAM - UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES					
UNAFAM	NANCY	01/08/1963	13/09/1977	155	358
			Sous-Total :	155	358
FEDERATION NATIONALE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE					
MEDAILLE DE LA FAMILLE	NANCY	27/03/1951	04/04/1951	30	52
			Sous-Total :	30	52
FEDERATION JUMENTAUX ET PLUS					
JUMENTAUX ET PLUS - L'ASSOCIATION DU 54	DOMGERMAIN	14/05/1990	15/11/1990	53	263
			Sous-Total :	53	263
APF France HANDICAP					
APF FRANCE HANDICAP	NANCY	26/04/1933	21/03/1984	65	141
			Sous-Total :	65	141
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (FAVEC)					
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	NANCY	17/03/1969	11/12/1976	316	330
			Sous-Total :	316	330
ASSOCIATIONS INDEPENDANTES ACTION SOCIALE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE					
ARBRE DE LA VIE	LUNEVILLE	12/03/2011	10/01/2013	5	10
SOLIDARITES NATIONALES ET INTERNATIONALES	PONT-A-MOUSSON	09/11/1984	28/03/2019	43	76
			Sous-Total :	48	86
ASSOCIATIONS INDEPENDANTES POUR L'AIDE A LA FAMILLE					
ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE	NANCY CEDEX	28/07/1960	28/03/2019	101	150
UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE A LA FAMILLE DE MEURTHE ET MOSELLE	NANCY	16/05/1935	09/02/2012	666	2865
			Sous-Total :	767	3015
ASSOCIATIONS INDEPENDANTES DIVERSES					
ASSOCIATION D'ESSEY ET DOMMARTEMONT	ESSEY LES NANCY	21/02/1949	21/08/1949	30	50
ASSOCIATION DE CHANTEHEUX	CHANTEHEUX	09/05/1969	03/06/1969	128	275
ASSOCIATION DE DOMMARTIN LES TOUL	DOMMARTIN LES TOUL	24/03/1950	06/04/1950	10	21
ASSOCIATION DE LAY SAINT CHRISTOPHE	LAY SAINT CHRISTOPHE	13/03/1969	23/05/1970	81	212
ASSOCIATION DE NEUVES MAISONS ET ENVIRONS	NEUVES MAISONS	09/03/1946	22/01/1947	22	36
ASSOCIATION DE SAINT NICOLAS DE PORT	SAINT NICOLAS DE PORT	15/04/1930	04/05/1946	8	15
ASSOCIATION DE SAULXURES LES NANCY	SAULXURES LES NANCY	29/05/1973	08/06/1973	115	267
ASSOCIATION DE VILLERS LES NANCY	VILLERS LES NANCY	25/06/1960	21/04/2011	268	535
ASSOCIATION MY HANDI'CAP	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	15/05/2017	19/12/2019	3	11

DES FAMILLES EN LORRAINE	LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	28/11/2014	28/05/2015	17	34
DEUIL ESPOIR	NANCY	23/12/2004	18/03/2010	24	52
			Sous-Total :	706	1508
			Total :	6836	18604

1.2. – LES INSTANCES STATUTAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU BUREAU

<i>Président</i>	Jean-Paul LACRESSE (Des Familles en Lorraine) Désigné	<i>Secrétaire Adjointe</i>	Francine AMADIEU (Deuil Espoir) Elue
<i>Vice-Présidents</i>	Fernand LORRAIN (Familles de France) Elu Christiane MARCHAL (Familles Rurales) Elue	<i>Trésorier</i>	Serge DESCHAUX (Familles Rurales) Elu
<i>Secrétaire</i>	Régine DELAUNAY (AFC) Désignée	<i>Trésorière Adjointe</i>	Béatrice TAMAGNA (Des Familles en Lorraine) Elue

AUTRES MEMBRES - Elu(e)s par l'assemblée générale

Olivier AIRAUD (AFC)	Emmanuel VIEL (AFC)	Jean-François MOUTET (SNI)
Valérie ANDRE (AFC)	Gilles LARIDANT (UFAL)	Françoise PERNOT (Médaille de la Famille)
Marie-Thérèse BONNEFOUX (Saint Nicolas de Port)	Patricia MALGRAS (Familles Rurales)	Annick VOIRIN (Familles Rurales)
Michel FOLLEY (Familles de France)	Cédric MASSON (Familles Rurales)	

AUTRES MEMBRES - Désigné(e)s par les mouvements familiaux et les associations indépendantes

Marie-Christine CLERY (UNAFAM 54)	Armand MARTIN (APF France Handicap)	Patrice VIEL (EFA 54/55)
Michel CORRADI (CSF)	Rose NOBILE (UFAL)	Christine SIMONNET (Essey Les Nancy et Dommartemont)
Marcel FRESSE (Familles de France)	Maurice PIEROT (AEIM Adapei54)	Odile WAGNER (Médaille de la Famille)
Christine LIGNIER (Jumeaux et plus 54)	Didier SCHNITZLER (Familles Rurales)	Richard WEINZOEPFLEN (ADMR)
Louis MACHADO (La Famille du Cheminot)	Josiane SIOCHAN de KERSABIEC (Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins)	

8 conseils d'administration
1 commission de contrôle
1 assemblée générale
Les réunions se sont tenues en
présentiel (dans le respect des
règles sanitaires) ou en
visioconférence.

CHAPITRE 2 – L’ACTION DE L’UDAF 54

- 2.1 - PUBLICATIONS ET OUTILS D’INFORMATION**
- 2.2 - LA CONVENTION D’OBJECTIFS**
- 2.3 - LA MEDAILLE DE LA FAMILLE**
- 2.4 - LES RELATIONS AVEC L’UNAF**
- 2.5 - LES RELATIONS AVEC LES ELUS, LES REPRESENTANTS DE L’ÉTAT ET DU
DEPARTEMENT**
- 2.6 - LES RELATIONS AVEC LA VILLE DE NANCY**
- 2.7 - LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ET LES FEDERATIONS
ET DIVERSES ASSOCIATIONS**

CHAPITRE 2. L'ACTION DE L'UDAF

2.1. – PUBLICATIONS ET OUTILS D'INFORMATION

PUBLICATIONS DE L'UDAF 54

Dépliants

Le réseau UNAF-UDAF-URAF a adopté une nouvelle identité graphique et une stratégie de communication commune avec comme signature : « **Unis pour les familles** ».

Les dépliants de l'UDAF 54 tiennent compte de cette nouvelle identité : « UDAF 54, La représentation officielle des familles », « Information et soutien aux tuteurs familiaux », « Plateforme service aux familles », « Parrainage-Marrainage », « Microcrédit », « Aide à la gestion du budget familial », « Point conseil budget ».

La « Lettre électronique » de l'UNAF

La lettre électronique de l'UNAF est adressée gratuitement chaque mardi sur inscription.

Elle comprend une rubrique « Du côté des unions » qui vise à faire connaître et à valoriser les actions et les réalisations des UDAF.

En 2021, L'UDAF54 a contribué à la publication de 10 informations relatant à son actualité.

RELATIONS AVEC L'UNAF

L'UDAF 54 participe au groupe de travail « Les jeudis de la Com' ». L'UNAF a mis en place des mini-séminaires organisés en visioconférence sur des sujets de communication pour le réseau UNAF-UDAF-URAF, la création des sites internet UNAF, UDAF, l'utilisation des réseaux sociaux.

CENTRES DE RESSOURCES ET D'INFORMATION

Le site internet

Un nouveau site est à l'étude en lien avec l'UNAF, il devrait être opérationnel au 1^{er} semestre 2022.

Le site intranet

Le site intranet s'adresse aux salariés de l'UDAF 54 et permet l'accès à une multitude de documents : fiches techniques, formulaires, etc

Un nouveau site est aussi à l'étude et devrait être opérationnel au 1^{er} semestre 2022.

Les réseaux sociaux

La présence de l'UDAF 54 sur les réseaux sociaux « Facebook », « LinkedIn » et « Twitter » est effective depuis le dernier trimestre 2021.

2.2. – LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Le montant du Fonds Spécial (le financement des Unions d'Associations Familiales) est constitué de deux parts :

- La part 1 est destinée à financer la vie institutionnelle et les missions générales des Unions (80%),
- La part 2 est destinée à financer des actions inscrites dans des conventions d'objectifs (20%).

L'UNAF et les UDAF mènent des actions définies par voie conventionnelle entre, d'une part, l'Etat et l'UNAF et, d'autre part, l'UNAF et les UDAF.

Les actions, négociées entre l'UNAF et l'UDAF de Meurthe et Moselle, reflètent les priorités communes pour la période 2016-2021 :

ACTION 1 : « INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX »

ACTION 2 : « MEDIATIONS INTRAFAMILIALES AUTOUR DE LA PERSONNE VULNERABLE »

ACTION 3 : « SOUTIEN DES FAMILLES DANS LE CADRE DES LITIGES LIES A LA CONSOMMATION »

ACTION 1 : « INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF) »

Préambule

La protection juridique d'une personne majeure est d'abord un devoir des familles, et, subsidiairement, une charge confiée à la collectivité publique. Les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection¹ - la famille et les proches, peuvent bénéficier, à leur demande, d'une information ou d'un soutien technique².

Favoriser les solidarités inter et intra générationnelles correspond à une aspiration de l'institution familiale. C'est dans cet esprit que l'UDAF 54, forte de son expertise, met un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux à la disposition des familles, en collaboration avec les tribunaux et le soutien financier de l'Etat.

Actualité de l'année

Malgré un contexte 2021 encore tendu, notre référent ISTF a pu revenir à nouveau mener certaines actions à côté des rendez-vous personnels.

Ouverture du café des tuteurs

L'UDAF 54 avec son référent expert du service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux a décidé d'ouvrir en 2022 un « Café des Tuteurs », mensuels, regroupant une dizaine d'aidants en charge d'une mesure de protection juridique.

Ce Café des Tuteurs est l'occasion d'échanger avec notre référent mais aussi entre aidants, de manière informelle, sur des points techniques de la mesure ou d'autres aspects de la vie des aidants auprès des proches (quelles aides possibles ? quelles solutions de répit ?).

Médias et communication

Les supports de communication continuent à être envoyés aux familles (flyer et fiches techniques).
Le CDAD a mis en ligne les informations ISTF sur son site www.cdad.meurtheetmoselle.justice.fr

Modalités d'intervention

Partenariat Juges des Tutelles

Les juges des tutelles des 3 tribunaux d'instance remettent aux familles ou entourage nouvellement désigné protecteur, les coordonnées du service.

Permanences

Les rencontres à domicile ou dans nos bureaux ont été reprises quand cela a été possible.

Accueil Téléphonique et par mail

Le service est ouvert du lundi au jeudi (06 38 99 43 67). L'adresse tuteurs-familiaux@udaf54.com est à disposition de l'entourage ou partenaire de la personne à protéger pour demander un rendez-vous, une intervention collective, solliciter un conseil.

Réunions d'informations collectives

Les réunions collectives ont été remplacées par des webinaires avec 520 personnes (replay compris).

En 2021, 487 aidants ont été informés, conseillés et soutenus.

ACTION 2 : « MEDIATIONS INTRAFAMILIALES AUTOUR DE LA PERSONNE VULNERABLE »

L'UDAF 54 et les services de médiations familiales du CIDFF de Nancy et Longwy, et bientôt d'Impulsion 54 pour le Val de Lorraine, ont établi un partenariat pour réaliser une prestation de médiation autour de la personne vulnérable à destination des familles et proches en situation de conflits en raison justement de ce proche.

Le principe est de proposer un mode de règlement des conflits au sein de l'entourage d'un proche en situation de vulnérabilité, perte d'autonomie ou, en raison par exemple d'une décision à prendre (exercice familial de la mesure de protection, choix du lieu de résidence, financement familial de la dépendance, etc).

Depuis mars 2022, l'UDAF 54 accueille (au 08 09541010) les demandes pour un 1^{er} diagnostic et en fonction oriente la personne vers le service de médiation partenaire de son territoire.

ACTION 3 : « SOUTIEN DES FAMILLES DANS LE CADRE DES LITIGES LIES A LA CONSOMMATION »

L'objectif du service consommation est de répondre aux demandes des familles adhérentes auprès d'associations familiales membres du réseau UDAF 54 concernant des litiges liés à la consommation dans les domaines suivants :

« Achats, services, voiture, logement, copropriété, loisirs, justice, droit du travail, téléphonie, énergie, santé ».

L'UDAF 54 regroupe les compétences de 3 bénévoles qui délivrent des conseils aux familles adhérentes.

Elle met à leur disposition le service de l'institution : secrétariat, accueil téléphonique des demandeurs, mise à disposition de locaux pour les rendez-vous, abonnements à des revues consommation, autres documentations.

En 2021, 31 dossiers litiges liés à la consommation ont été solutionnés. Certains d'entre eux ont nécessité un investissement important des bénévoles : échanges téléphoniques, mails courriers, rendez-vous à l'UDAF 54 ou aux domiciles des demandeurs, etc.

Des bénévoles siègent comme représentants dans divers organismes se rapportant à la consommation et à la défense des usagers (liste non exhaustive) : commission de surendettement des particuliers de Meurthe-et-Moselle, commissions consultatives des services publics locaux de Nancy et du Grand Nancy, commission locale des usagers, commissions des taxis, commission départementale de sécurité routière, commission départementale d'aménagement commercial, nombreux établissements de santé.

Les flyers du service « Défense des consommateurs » ont été largement distribués, notamment aux maisons de justice et du droit du département, aux administrateurs de l'UDAF 54, à la fête des associations organisée par la ville de Nancy le 19 septembre 2021.

Formations suivies /enquête

Une formation « Orange et associations de consommateurs agréées » et « Engie/Tarifs règlementés » a été suivie par plusieurs bénévoles.

L'UDAF 54 a participé à une enquête « Orange et associations de consommateurs » sur le thème suivant : « Le fonctionnement de la relation consumériste d'Orange ».

Relations avec l'UNAF

L'UDAF 54 reçoit une subvention de l'UNAF pour son rôle dans la protection des consommateurs. Cette subvention est en baisse depuis plusieurs années en raison de la diminution de la dotation globale attribuée à l'UNAF par l'Etat.

Le contexte budgétaire est donc de plus en plus délicat pour le monde consommériste.

Relations avec la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est (CCA/GE) :

L'UDAF 54 est membre de la CCA/GE. Elle siège aux instances statutaires au sein du collège des mouvements de consommateurs hors Alsace (4^{ème} collège).

En 2021, son représentant a participé aux conseils d'administration ainsi qu'à un groupe de travail « Statuts ».

L'UDAF 54 bénéficie d'un service juridique. Des formations consoméristes (dépannage à domicile, énergie) ont été suivies par plusieurs bénévoles.

2.3. – LA MEDAILLE DE LA FAMILLE – LA COLLECTE « LA MERE ET L'ENFANT »

La médaille de la famille

C'est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir la médaille de la famille les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Aucune autre condition tenant à la situation familiale ou à la nationalité des parents ou des autres enfants ne peut être posée.

Par dérogation aux règles relatives à la qualité du bénéficiaire ou au nombre d'enfants, la médaille de la famille peut également être attribuée aux :

- personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seules pendant au moins deux ans au moins un de leurs frères et sœurs ;
- personnes élevant ou ayant élevé seules pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins ;
- veufs et veuves de guerre qui, ayant au décès de leur conjoint trois enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, les ont élevés seules.

Le décret du 28 mai 2013 introduit une nouvelle disposition visant à honorer les personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

Dans ce dernier cas, la ministre chargée de la famille peut remettre la médaille de la famille, éventuellement après avis de l'UNAF, de sa propre initiative ou sur saisine conjointe du préfet et du président de l'Union Départementale des Associations Familiales.

L'instruction des demandes

L'UDAF 54 assure en partie le secrétariat de la médaille de la famille.

Les enquêtes sont effectuées par des bénévoles d'associations familiales ou par les services des communes. Préalablement à la décision du Préfet du département, les candidatures sont revêtues de l'avis motivé des maires et du Président de l'UDAF 54.

La remise de la médaille

La remise de la médaille et du diplôme se fait notamment dans le cadre des cérémonies de la fête des mères organisées par les mairies.

On ne peut citer toutes celles qui se déroulent en Meurthe et Moselle. En raison de la crise sanitaire, de nombreuses ont été supprimées.

En 2021, 5 médailles ont été attribuées dans le département dont 1 médaille à titre posthume.

La collecte « La mère et l'enfant »

Le conseil d'administration de l'UDAF 54 a désigné l'association chargée de la collecte et le versement de celle-ci à une association chargée de défendre la mère et l'enfant. En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de collecte en 2020. En 2021, la collecte a eu lieu du 20 mai au 20 juin sous forme d'un dispositif de dons en ligne en faveur de vingt associations validées par le ministère.

2.4. – LES RELATIONS AVEC L'UNAF

REUNIONS INSTITUTIONNELLES/THEMATIQUES – JOURNEES NATIONALES – FORMATIONS

Les relations avec l'UNAF sont régulières. De nombreuses réunions ont été suivies par les représentants de l'UDAF 54 (voir ci-dessous). A ces réunions, s'ajoutent des transmissions d'informations qui permettent à l'UNAF de dresser la situation annuelle des UDAF (Exemple : liste récapitulative des adhérents et rapport de la commission de contrôle départementale, comptes annuels, procès-verbaux des instances, rapport d'activité et rapport financier, conventions passées, actualisation des données telles que composition des instances, référents salariés et bénévoles, représentations, services gérés), réponses apportées à des questionnaires.

5 mars

Réunion thématique : « Tenue des instances par voie dématérialisée » (visioconférence)

Participation de Céline JOLY et Béatrice DUBAUX

13 mars

Réunion des Chefs de file des délégations d'UDAF à la CAF (visioconférence)
Participation de Patricia MALGRAS

26 mars

Rencontre des présidents d'UDAF et d'URAF et des directeurs d'UDAF (visioconférence)
Participation de Jean-Paul LACRESSE et Emmanuel THIBAUT

8 avril

Assemblée générale de l'UNAF (visioconférence)
« CESE national : Validation des nouvelles modalités de désignation des représentants UNAF »
Participation de Jean-Paul LACRESSE

9 avril

Réunion nationale thématique « Campagne de renouvellement des représentants familiaux dans les caisses de sécurité sociale » (visioconférence).
Participation de Jean-Paul LACRESSE, Patricia MALGRAS, Cécile HOUSELLE et Béatrice DUBAUX

12 avril

Assemblée générale de l'UNAF (visioconférence) « CESE national : Election des représentants de l'UNAF » : Participation de : Jean-Paul LACRESSE

25 juin

Assemblée générale de l'UNAF (visioconférence) : Participation de Jean-Paul LACRESSE

8 octobre

Rencontre des directeurs d'UDAF (présentiel) : Participation de Emmanuel THIBAUT

9 octobre

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'UNAF/Journée des présidents d'UDAF et d'URAF et des directeurs d'UDAF.
Participation de Jean-Paul LACRESSE et Emmanuel THIBAUT

20 novembre

Réunion UNAF/CAF en visioconférence
Participation de 3 administrateurs UDAF 54 à la CAF 54

UNAF - EFFECTIFS DES MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX ET DES ASSOCIATIONS NON FEDEREES DITES INDEPENDANTES POUR L'ANNEE DE VOTE 2021

	Associations	Adhérents
Mouvements familiaux nationaux à recrutement général	2 556	187.786
Mouvements familiaux nationaux à recrutement spécifique	2 620	215.240
Associations non fédérées (dites indépendantes)	1007	134.234
Totaux	6 183	537.260

2.5. – LES RELATIONS AVEC LES ELUS, LES REPRESENTANTS DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT

L'UDAF 54 INTERVIENT AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS (PARLEMENTAIRES, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS), POUR ÉVALUER ET CO-CONSTRUIRE DES POLITIQUES EN FAVEUR DES FAMILLES.

FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2021 :

Janvier

Participation des représentants de l'UDAF 54 à de nombreuses cérémonies des vœux : Préfecture, Conseil départemental, Parlementaires, Autorités judiciaires, Métropole du Grand Nancy, Ville de Longwy, Lunéville, Nancy et autres villes du département.

12 Juin

Assemblée générale de l'UDAF 54 en présence de M. BAZIN, Député de Meurthe-et-Moselle, de M. GARCIA, Député de Meurthe-et-Moselle et Maire de Laxou, de M. SIMON, Attaché parlementaire de Mme GRANDJEAN, Députée de Meurthe-et-Moselle et de Mme GERARDIN, Présidente de la CAF 54.



18 Juin et 10 décembre

Participation du Président de l'UDAF 54 au comité de pilotage de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance

Septembre

L'UDAF 54 interpelle les parlementaires de Meurthe-et-Moselle sur le projet de loi ayant prévu dans son article 38 le transfert de la tutelle des pupilles de l'Etat aux Départements.

5 Octobre

Le Président de l'UDAF 54 rencontre Madame Chaynesse KHIROUNI, Présidente du Conseil départemental 54.



8 Décembre

Une exposition sur la Laïcité a été organisée conjointement par l'UFAL 54 et l'UDAF 54 au siège de cette dernière dans ses locaux de Nancy en présence de M. COCHET, Préfet de Meurthe-et-Moselle et de M. WAUTRIN Adjoint au maire de Nancy.

Décembre

Correspondance de M. POTIER, Député de Meurthe-et-Moselle, qui rend compte de son mandat 2020-2021 et de ses dossiers essentiels en cours (santé, économie, emploi, projet de territoire, mobilité, recherche)

Décembre

Correspondance Mme GRANDJEAN, Députée de Meurthe-et-Moselle, qui rend compte d'un texte sur l'adoption de la proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle.

2.6. – LES RELATIONS AVEC LA VILLE DE NANCY

DE NOMBREUSES INVITATIONS

De nombreuses invitations du Maire de Nancy sont adressées aux représentants de l'UDAF 54. Toutes ne peuvent être citées, mais citons, entre autres, chaque année, la cérémonie des vœux, l'invitation à de nombreux colloques, la cérémonie de la remise de la médaille de la famille dans les grands salons de l'Hôtel de Ville de Nancy.

LA CARTE NANCY FAMILLE

Le partenariat entre la Ville de Nancy son Centre communal d'action sociale et l'UDAF 54 est à l'origine du dispositif « Carte Nancy Famille » mis en place en 1994.

La « Carte Nancy Famille » permet aux familles nancéiennes de 3 enfants et plus ou ayant un ou plusieurs enfants handicapés, de bénéficier d'un crédit annuel de 184€ pour financer certaines activités sportives ou culturelles (majoré de 39 € par enfant supplémentaire).

Le remboursement des dépenses effectuées a été étendu à l'ensemble des activités du département pour les enfants souffrant d'un handicap.

Le dispositif est ouvert aux enfants orphelins, quelle que soit la composition de la famille.

Plus de 300 cartes Nancy Famille ont été distribuées en 2021.

LE CCAS DE LA VILLE DE NANCY

Le représentant a participé à 7 réunions concernant la politique d'action sociale de la Ville de Nancy : personnes âgées, petite enfance, personnes porteuses de handicap.

LES ASSOCIATIONS EN FETE

L'UDAF de Meurthe-et-Moselle a participé à la manifestation : « La fête des associations » organisée par la Ville de Nancy le 18 septembre 2021 au parc de la Pépinière.

Un stand a été tenu par des bénévoles et des salariés. Une animation sur des thèmes variés (le logement, les loisirs, la santé, la rentrée scolaire, etc) a été proposée aux publics venus nombreux. De nombreux goodies ont été distribués et appréciés par les enfants.

LA MAISON D'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

La Ville de Nancy va s'équiper, en 2023, d'une « Maison des femmes » pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Cette maison regroupera une équipe pluridisciplinaire formée sur les questions spécifiques d'accueil des victimes : professionnels de santé, travailleuses sociales, éducatrices spécialisées, policiers, avocats.

En 2021, le Président Jean-Paul LACRESSE participe aux réunions du comité de pilotage.

2.7. – LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES - LES FEDERATIONS - LES ASSOCIATIONS DIVERSES

(Liste non exhaustive)

9 avril

Assemblée générale de France Assos Santé
Jean-Paul LACRESSE

15 octobre

Assemblée générale des maires 54
Jean-Paul LACRESSE

15 avril

Rencontre avec la Fédération Familles
Rurales
Jean-Paul LACRESSE

20 octobre

Assemblée générale de SNI
Jean-Paul LACRESSE

10 juin

Rencontre avec l'association « My Extra Box »
Jean-Paul LACRESSE

21 octobre

Assemblée générale d'Haraucourt
Jean-Paul LACRESSE

30 juin

Assemblée générale ALSMT
Jean-Paul LACRESSE

13 novembre

Rencontre avec l'association des conjoints
survivants et parents d'orphelins -
Conférence sur le deuil
Jean-Paul LACRESSE

30 juin / 6 octobre

Conseils d'administration de la Maison de la
Famille
Jean Paul LACRESSE

19 novembre

50ème anniversaire de l'ONPA
Jean-Paul LACRESSE

10 juillet

Assemblée générale Familles rurales de
Favières
Jean Paul LACRESSE

26 novembre

Assemblée générale du CDAD
Jean-Paul LACRESSE

23 septembre

Assemblée générale Familles rurales de
Pulnoy
Jean Paul LACRESSE

8 décembre

Conférence UFAL54 et UDAF 54 sur la
Laïcité

1er octobre

Assemblée générale de la MSA Lorraine
Jean Paul LACRESSE

11 décembre

Rencontre avec l'association « Le Jour
d'Après »
Jean-Paul LACRESSE

CHAPITRE 3 – LES REPRESENTATIONS

L'UDAF 54 REPRESENTE ET DEFEND LES FAMILLES DANS 135 ORGANISMES DEPARTEMENTAUX.

La mission de représentation des familles est l'une des 4 missions légales des unions d'associations familiales (Art L211-3 du CASF)

3.1 – PARENTALITE

3.2 – PRESTATIONS – DROIT DES FAMILLES

3.3 – CONSOMMATION – VIE QUOTIDIENNE

3.4 – SANTE

3.5 – EDUCATION

3.6 – LOGEMENT

3.7 – ORGANISMES DIVERS

CHAPITRE 3. LES REPRESENTATIONS

3.1. – PARENTALITE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
CONSEILS DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE	1^{er} Conseil : Christiane MARCHAL (T) Patrice VIEL (S) 2^{ème} Conseil : Anne-Claire LACRESSE (T) Natacha DEFFAINS (S)
COMMISSION D'AGREMENT EN VUE D'ADOPTION	Patrice VIEL (T) Christiane MARCHAL (S)

3.2. – PRESTATIONS – DROIT DES FAMILLES

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE- ET-MOSELLE (CAF)	Patricia MALGRAS (T) Olivier AIRAUD (S) Cédric MASSON (T) Valérie ANDRE (S) Annick VOIRIN (T) Armelle BRACHET (S) Emmanuel VIEL (T) Louis MACHADO (S)
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MEURTHE ET MOSELLE (CPAM)	Martine MANNEVILLE (T) Grégoire MERMET (S)
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LORRAINE (MSA)	Guillaume GOFUSSE
CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS ET CIAS)	74 représentants présents dans : - 68 CCAS - 3 CIAS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)	Marcel FRESSE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)	Jean-Paul LACRESSE

3.3. – CONSOMMATION – VIE QUOTIDIENNE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ROUTIERE (CDSR)	Michel FOLLEY Jean-Paul LACRESSE
COMMISSION COMMUNALE DES TAXIS DE NANCY	Michel FOLLEY (T)
COMMISSION DES TAXIS DE VANDOEUVRE	Michel FOLLEY (T) Francine AMADIEU (S)
COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES (T3P) EN MEURTHE-ET-MOSELLE	Michel FOLLEY (T)
COMITE LOCAL DES USAGERS	Jean-Paul LACRESSE
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)	Francine AMADIEU Fernand LORRAIN
VILLE DE NANCY - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	Jean Paul LACRESSE
METROPOLE DU GRAND NANCY - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	Jacques GAUZELIN
VILLE DE MAXEVILLE - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	Jean-Paul LACRESSE
METROPOLE DU GRAND NANCY - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (C3D)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)
BANQUE DE FRANCE - COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE MEURTHE ET MOSELLE	Jean-Paul LACRESSE
COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE CHANTIER DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	Michel FOLLEY
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE (CCSPL) - SYNDICAT DE L'ELECTRICITE (SDE 54)	Christine LIGNIER
CONFERENCE DEPARTEMENTALE DES ACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX (CDAES)	J. SIOCHAN DE KERSABIEC (T) Jean-Paul LACRESSE (S)

3.4. – SANTE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
CENTRE HOSPITALIER MAILLOT DE BRIEY	Michel CORRADI (T)
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT NICOLAS DE PORT	Marie-Thérèse BONNEFOUX (T1) Pierre VIDAL (S1)
CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	Evelyne GUTEHRLE Patricia MALGRAS (T2) Cédric MASSON (S2)
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POMPEY-LAY-ST-CHRISTOPHE	Marie-Louise MICHEL (S1)
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU) COMMISSION D'ACTIVITE LIBERALE - MATERNITE COMMISSION REGIONALE DE L'ACTIVITE LIBERALE	Jean-Paul LACRESSE (T2)
CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON	Marie-Louise MICHEL (T1)
CENTRE HOSPITALIER DE TOUL	Annette KELLER (S2)
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Michel FOLLEY (T)
POLYCLINIQUE DE GENTILLY	Serge DESCHAUX (T2)
CLINIQUE JEANNE D'ARC	Cédric MASSON (S1)
OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (OHS)	Serge DESCHAUX (T2) Didier SCHNITZLER (S2)
INSTITUT REGIONAL DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION (IRR) (4 ETABLISSEMENTS : NANCY, FLAVIGNY, LAY SAINT CHRISTOPHE, SCY CHAZELLE)	Michel FOLLEY (T1)
L'ASSOCIATION LES MAISONS HOSPITALIERES	Richard WEINZOEPFLEN (T2) Francine AMADIEU (S2)
CLINIQUE SAINT ANDRE	Michel FOLLEY (T2) Serge DESCHAUX (S1) Richard WEINZOEPFLEN (S2)
CLINIQUE AMBROISE PARE	Francine AMADIEU (T2) Serge DESCHAUX (S2)
CLINIQUE BELLEFONTAINE	Elisabeth JEANNE (T2) Rose NOBILE (S1)

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION – SSR LES ELIEUX	Rose NOBILE (S1)
COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES « EST III » (CPP III)	Michel FOLLEY (S)
COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE DE MEURTHE ET MOSELLE	Marie-Louise MICHEL (S) Pierre VIDAL (S)
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE LORRAINE NORD (GHT)	Michel CORRADI
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE SUD LORRAINE (GHT)	Marie-Louise MICHEL (T) Pierre VIDAL (T) Marie-Thérèse BONNEFOUX (S) Jean-Paul LACRESSE (S)

3.5. – EDUCATION

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christine LIGNIER (S)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE – COMMISSION DE SAUVEGARDE (CDJSVA)	Michel FOLLEY (T) Valérie ANDRE (S)

3.6. – LOGEMENT

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) : COMMISSION DE MEDIATION	Christiane MARCHAL (T) Régine DELAUNAY (S)
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)	Jean-Paul LACRESSE
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MEURTHE ET MOSELLE	Jean-Paul LACRESSE
OFFICE METROPOLITAIN DE L'HABITAT DU GRAND NANCY (OMH)	Jean-Paul LACRESSE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL DE LUNEVILLE A BACCARAT (OPHI)	Jean-Paul LACRESSE
TOUL HABITAT – COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISE	Christine LIGNIER
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE TOUL (PLH)	Christine LIGNIER
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE/MADON	Serge DESCHAUX
AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE (ADIL)	Jean-Paul LACRESSE
FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX PROPRIETAIRES EN DIFFICULTE (FDAP)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)
COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Michel FOLLEY (T) Jean-Paul LACRESSE (S)
COMMISSION DU TITRE DE SEJOUR	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)
CONFERENCE TERRITORIALE DE L'HABITAT (CTH) DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY	Jean-Paul LACRESSE
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) – BASSIN DE POMPEY	Francine AMADIEU
CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT « Solidaire pour l'Habitat » (CAL SOLiHA)	Jean-Paul LACRESSE
PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) : COMITE RESPONSABLE	Jean-Paul LACRESSE

3.7. – ORGANISMES DIVERS

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S
ADULTES ET ENFANTS INADAPTES MENTAUX (AEIM)	Jean-Paul LACRESSE
ASSOCIATION LORRAINE D'AIDE AUX PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES (ALAGH)	Jean-Paul LACRESSE
JURY RELATIF AUX DIPLOMES FUNERAIRES	Francine AMADIEU Jacques GAUZELIN Marie-Louise MICHEL
UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE A LA FAMILLE (U2AF) DE MEURTHE ET MOSELLE	Odile WAGNER

PARENTALITE

CONSEILS DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ÉTAT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ET COMMISSION D'AGREMENT

Premier conseil de famille

Christiane MARCHAL : Titulaire / Patrice VIEL : Suppléant

Autres organismes présents : Représentants de l'Etat et du département, Association de pupilles de l'Etat, Association d'assistantes familiales, EFA, Personnes qualifiées : pédiatre et juriste.

Fréquence des réunions : 1 réunion mensuelle

Les bébés nés sous X sont adoptés à partir de deux mois. Le rôle des membres du conseil de famille est de leur choisir une famille convenant le mieux à l'intérêt de l'enfant.

Les enfants pupilles de l'Etat plus âgés en famille d'accueil ou en foyer, avec souvent des histoires douloureuses, peuvent être adoptés jusqu'à leur majorité.

Le conseil reçoit souvent les pupilles avec leurs éducateurs ou leur famille d'accueil pour des décisions concernant leur avenir ou sur demande des pupilles voulant rencontrer les membres en personne afin que ces derniers leur expliquent l'utilité d'un conseil et éventuellement demander des autorisations particulières concernant leur vie.

Le conseil rencontre obligatoirement le ou la pupille un an avant leur majorité afin de faire le point sur leur avenir et souvent les encourager à poursuivre leurs études en signant un contrat jeune majeur avec le département qui pourra les accompagner.

Il est important de souligner que l'intérêt de l'enfant est notre priorité.

Devant le nombre croissant de pupilles à suivre, un deuxième Conseil de Famille s'est mis en place en 2020.

Commission D'agrement

Patrice VIEL : Titulaire / Christiane MARCHAL : Suppléante

Mme MARCHAL a participé à 3 réunions.

Deuxième conseil de famille

Anne-Claire LACRESSE : Titulaire - Natacha DEFFAINS : Suppléante

1. EFFECTIF :

Au 31 décembre 2021, le conseil de famille n°2 des pupilles de l'État comptait 59 pupilles.

- 35 enfants n'ont pas de projet d'adoption en raison de l'âge, de leur bonne insertion en famille d'accueil, ou de séquelles psychologiques.
- 11 enfants placés en vue d'adoption
- 4 enfants en attente de projet d'adoption
- 9 enfants pour lesquels le secrétariat du conseil de famille est en attente de transmission des jugements d'adoption plénière,

Sorties en 2021 :

On dénombre 9 sorties, dont :

- 3 majeurs
- 5 enfants adoptés pour lesquels les jugements d'adoption ont été prononcés en 2021
- Enfant reconnu par le père et la mère
- 1 enfant reconnu par la mère
- 0 enfant reconnu par le père
- 0 enfant né au secret et décédé

Admissions en 2021 :

On compte 15 admissions (y compris les enfants repris par le père ou mère) dont :

- 4 enfants nés au secret (article L.224-4, alinéa 1 du CASF)
- 0 enfant dont la filiation est établie et connue remis à l'aide sociale à l'enfance en vue de leur admission en qualité de pupille de l'État par les personnes qui ont qualité pour consentir à leur adoption, depuis plus de deux mois (article L.224-4, alinéa 2 du CASF)
- 1 enfant dont la filiation est établie et connue, qui a expressément été remis au service de l'aide sociale à l'enfance depuis plus de six mois par son père ou sa mère en vue de son admission comme pupille de l'État et dont l'autre parent n'a pas fait connaître au service, pendant ce délai, son intention d'en assumer la charge (article L. 224-4, alinéa 3 du CASF).
- 0 enfant orphelin de père et de mère pour lesquels la tutelle n'est pas organisée selon le chapitre II du titre X du livre 1er du Code civil et qui ont été recueillis par le service de l'aide sociale à l'enfance depuis plus de deux mois (article L. 224-4, alinéa 4 du CASF) ;
- 10 enfants dont les parents ont fait l'objet d'un retrait total d'autorité parentale (article L.224-4, alinéa 5 du CASF)
- 0 enfants déclarés abandonnés par décision judiciaire (article L.224-4, alinéa 6 du CASF)

2. - REUNIONS DU CONSEIL DE FAMILLE :

Le conseil de famille s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2021 (réunion plénière) 2 rencontres en comité restreint ont eu lieu.

Analyse des ordres du jour :

Le conseil de famille a procédé en séance à :

- 22 révisions de situations des pupilles
- 15 présentations de nouvelles situations
- 3 choix de familles et placements en vue d'adoption
- 4 points de situation
- 3 rencontres

- 9 examens pour avis sur les projets d'adoption présentés par les familles d'accueil ou après une période de six mois de placement en vue d'adoption.
- 26 examens « d'informations intermédiaires » relatifs à la situation intermédiaire de pupilles, à la demande du conseil de famille ou faisant suite à la transmission de rapports d'information par les chargés de protection de l'enfance et le service adoption.
- 3 synthèses de fin de minorité.

PRESTATIONS – DROIT DES FAMILLES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

4 TITULAIRES

Mme Patricia MALGRAS : 1^{ère} Vice-Présidente

Commissions : CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), Comité Fonds Départemental de Compensation Personnes Handicapées, Commission Sociale Familiale, Commission Permanente, CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales FacultatIVES) du Lunévillois, Office Public d'Habitat Intercommunal de Lunéville à Baccarat.

M. Emmanuel VIEL

Commissions : Commission Attribution des Aides Collectives, Commission Permanente (suppléant), Commission des Marchés, Commission de Recours des Partenaires, Office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy

Mme Annick VOIRIN

Commission : Commission Sociale Familiale (suppléante)

M. Cédric MASSON

4 suppléants

M. Olivier AIRAUD

Commissions : Commission Recours Amiable (suppléant) Commission des Marchés (suppléant)

Mme Valérie ANDRE

Commissions : Commission Attribution des Aides Collectives (suppléante), Commission de Recours des Partenaires (suppléante), Conférence Inter-Régionale de la Santé et de l'Autonomie (suppléante), CORSEC (Comité de Coordination et de Résolution des Situations Exceptionnelles et Complexes) Sel et Vernois (suppléante)

Mme Armelle BRACHET

M. Louis MACHADO

Commission : Association AVENIR (Maison Clairjoie)

- Participation à 1 « Commission de recours amiable », en présentiel, à 5 « Commission d'attribution des aides collectives », dont 2 en présentiel/audio et 3 en visio, 10 « Commission sociale familiale », dont 2 en présentiel et 8 en visio, 3 « Commission des marchés », dont 2 en visio et 1 en présentiel, 9 « CTASF » du Lunévillois dont 3 en visio et 6 en présentiel, 10 « CDAPH » dont 7 en visio et 3 en présentiel, 8 « CFDCPH » dont 2 en visio et 6 en présentiel.
- Pour préparer les conseils, 3 « Commission permanente » ont eu lieu dont 1 en visio et 2 en présentiel pour présenter divers bilans et budgets.
- 5 conseils d'administration, dont 3 en visio et 2 en présentiel, se sont tenus avec 4 administrateurs UDAF 54 présents : (titulaires ou suppléants). Ils ont toujours été préparés avant avec tous pour décider des votes ou des interventions.
- Mme MALGRAS a participé en visio à la rencontre UNAF le 13/03/2021 pour les Chefs de file CAF et celle du 09/04/2021 pour le renouvellement des administrateurs CAF.
- Participation de 3 administrateurs UDAF54/CAF54 à la rencontre UNAF/CAF en visio le 20/11/2021.

Relevé et Décisions

Conseil d'administration du 02 février 2021 en visio (3 titulaires et 1 suppléant)

- Maintien jusqu'au 30/06/21 des aides COVID en direction des crèches et des aides financières individuelles pour les allocataires.
- Réforme des aides au logement effective au 01/01/21 avec interruption technique du 17/12/20 au 14/01/21 et fort impact d'activité de la CAF car augmentation des contacts mails ou physiques.
- Expérimentation d'accompagnement des familles primo-bénéficiaires du RSA suite à une séparation.
- Aide aux Vacances Familles : le dispositif remis en fonction a été utilisé à 3% malgré la crise et a aidé en majorité des familles à faible quotient ainsi que des familles monoparentales.

Conseil d'administration du 14 avril 2021 en visio (3 titulaires et 1 suppléant)

- Pour la CAAC, désignation de Mme MALGRAS titulaire en remplacement de Mr VIEL
- Dégradation au niveau du traitement des dossiers malgré des mesures de soutien depuis février, Mme MALGRAS est consciente des problèmes techniques et de contexte entraînant une charge de travail. La direction a recruté 2 ETP et reste vigilante.
- Bilan du SDAPEP (2017 – 2021) « Schéma Départemental des services d'Accueil de la Petite Enfance et d'accompagnement à la Parentalité ». Mme MALGRAS mesure tout le travail qu'il reste encore à mener dans un schéma complexe à mettre en place.
- Demande d'organiser une Commission Permanente sur les modalités d'association des administrateurs dans le cadre des Conventions Territoriales Globales à venir.

Conseil d'administration du 17 juin 2021 en visio (2 titulaires avec 1 pouvoir et 1 suppléant)

- Intervention de Mr VIEL sur la composition de la Commission Permanente et demande de reformulation au Règlement Intérieur « Toutes les propositions sont à porter à la connaissance du Conseil d'Administration en identifiant les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles »
- Réduction du retard de traitement des dossiers avec recours aux heures supplémentaires et recrutement de CDD début mai et juillet. Mr VIEL remercie le travail exceptionnel déployé par le personnel de la CAF pour répondre aux allocataires.
- Approbation des comptes 2020 et affectation du résultat : Mme MALGRAS remercie pour cet exposé éclairé très précis et compréhensible.
- Bilan des CTASF « Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatifs »

Conseil d'administration du 21 octobre 2021 en présentiel (3 titulaires avec 1 pouvoir)

- Confirmation que les mandats initialisés en 2018 prendront fin le 14 janvier 2022. La date d'installation du Conseil d'Administration n'est pas encore connue.
- Présentation du nouveau module de connexion au compte « caf.fr » entré en vigueur le 09/10/2021 via le « NIR » attribuant une connexion individualisée et non plus au foyer via le numéro allocataire.
Mme MALGRAS demande si le nouveau système offre davantage de facilité. La direction confirme que cette évolution permet de se mettre au même niveau que les autres services publics.
- Présentation du rapport d'activité 2020
- Transfert du Centre Social CAF « Blanche Haye » avec modalités d'opération garantissant la pérennité des missions du Centre Social.
- Suivi budgétaire d'Action Sociale : vu le contexte sanitaire, les Aides aux Temps Libres voient une baisse de consommation pour les Aides aux Vacances Enfants, les Accueils

Collectifs de Mineurs, les Aides aux Vacances Familles et le dispositif « Pass'Jeunes ». Les Loisirs de Proximité progressent en raison de la reprise des activités des associations.

Conseil d'administration du 15 décembre 2021 en présentiel (4 titulaires)

Annonce de la prolongation des mandats du Conseil d'Administration jusqu'au 14 mars 2022.

Prolongation jusqu'au 31/12/2022 de la Convention Territoriale Globale Départementale (CTGD) et du Schéma Départemental de l'Accompagnement de la Petite Enfance et de la Parentalité (SDAPEP) conclus sur la période 2017-2021.

Aides aux Temps Libres :

Gestion des aides aux Accueils Collectifs de Mineurs confiée au CDOS (opérations de contrôle des données et conformité aux droits des allocataires)

Diminution des Aides aux Vacances Enfant car sous consommée, Mr VIEL propose d'augmenter le QF et d'y réfléchir.

Dispositif Séjours Courts très prisé : Mme MALGRAS souligne que la durée de 5 jours et le coût qui en résulte pour les familles explique le succès de cette formule.

Nouveau mode de financement pour le BAFA/BAFD avec versement d'une aide de 200€ (au lieu de 100€) directement à l'organisateur et la notion de QF disparaît.

Mme MALGRAS est favorable à ce soutien avec suppression de la condition de ressources pour les familles permettant à plus de jeunes de se former.

Abstention de vote du groupe UDAF en raison de la diminution de l'enveloppe budgétaire 2022 pour les Aides aux Vacances Familles

Présentation des nouvelles missions des RPE (Relais Petite Enfance) ex-RAM (Relais Assistants Maternels) Mme MALGRAS trouve dommage que sur les 5 missions avec 3000€ possible en complément de la Prestation de service, 2 soient devenues obligatoires sans compensation financière pour ces structures.

Conclusion

Deuxième année complexe avec la tenue des conseils d'administration et des commissions en visioconférence.

Le groupe UDAF 54 a été attentif à toutes les dispositions mises en place pour garantir le service aux familles : continuité des aides d'urgence ponctuelles, report d'indus.

Pour les partenaires et les structures ayant subi de fortes baisses dues à la crise sanitaire, un nouveau dispositif de remise d'indus d'aide financière collective d'action sociale a permis le financement exceptionnel sur Fonds Nationaux pour les soutenir et pérenniser les services aux familles.

Le groupe a poursuivi ses réflexions dans les prises de décisions en portant la parole des familles. Il termine son mandat 2018/2021 au cours duquel il y a eu changement de président dès la première année suivi du départ de la directrice, quelques mois d'intérim et l'arrivée d'un nouveau directeur.

Le groupe UDAF 54 a traversé la crise sanitaire en s'adaptant et a apprécié la place de 1ère Vice-Présidence en collaboration constructive avec la Présidente.

Sur 8 administrateurs UDAF/CAF, 6 renouvellent leurs mandats et 2 seront nouveaux (suppléants).

Mme MALGRAS Chef de file les remercie pour leur engagement et tout le travail réalisé sur ce mandat.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MEURTHE ET MOSELLE (CPAM)

Martine MANNEVILLE : Titulaire

Mme MANNEVILLE a participé à 4 conseils d'administration (2 en visioconférence / 2 en présentiel) et à 1 commission relations avec les usagers.

Mme MANNEVILLE est élue par le conseil de la CPAM pour siéger au CDCA (Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).

A ce titre, elle a participé à 4 séances plénières (la séance d'installation s'est déroulée en visioconférence) et a 1 réunion de la commission « lien social ».

Conseil du 1er Mars 2021 - réunion en visioconférence (liste non exhaustive)

Désignation des membres de la commission mixte de conciliation de saisine pour refus de soins discriminatoire

Désignation aux commissions régionale et départementale CPTS : 5 titulaires et 5 suppléants.

Martine MANNEVILLE élue suppléante

Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (Mme MANNEVILLE)

Commission paritaire locale « masseurs-kinésithérapeutes »

Comité de gestion de la clinique dentaire

Commission paritaire locale « orthophonistes »

Recrutement du sous-directeur de la régulation et de la relation avec les acteurs en santé.

Point sur la Commission de Recours Amiable (CRA 2020)

1477 dossiers de contestations (-6.44 %/2019) dont 70 % sont communiqués aux conseillers : taux de rejet 85 %

Renouvellement des membres (élus pour 1 an) : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants (pas de modification dans la composition)

Validation du Règlement intérieur de la commission ASS à l'unanimité

Point de situation sur la gestion de crise COVID-19

Bilan « fraudes » 2020

Questions diverses : Remerciements formulés par Mme MANNEVILLE pour la qualité des articles envoyés aux conseillers à l'occasion de l'inauguration des locaux réhabilités à Longwy; le nombre de participants étant limité en raison de la crise sanitaire.

Conseil du 14 Juin 2021 : réunion en visioconférence (liste non exhaustive).

Accord unanime pour envoi d'une motion à la CNAM sur la prise en compte du forfait logement et revenus non imposables pour attribution de la C2S

Point de situation sur la gestion de la crise COVID 19

Bilan définitif des indicateurs CPG 2020 et suivi des indicateurs 2021 : demande de Mme MANNEVILLE pour une meilleure lisibilité d'intégrer le bilan des indicateurs N-1 en regard de ceux de l'année

Validation du rapport d'activité : Mme MANNEVILLE félicite l'équipe de rédaction et d'élaboration du rapport d'activité qui relate avec fidélité l'activité de l'année écoulée.

Conseil du 11 Octobre 2021 : réunion en visioconférence et présentiel (liste non exhaustive)

Vie du conseil : inauguration du siège de la CPAM de Moselle - Comité de gestion de la clinique dentaire - commission de conciliation Chirurgiens-dentistes

Point de situation sur la gestion de crise COVID-19

Présentation du projet de réouverture des accueils et partenariat Maison France Service : Mme MANNEVILLE demande si la CPAM peut évaluer la marge de progrès de la démarche « aller vers les assurés »

Présentation du projet « rénovation GOR »: Mme MANNEVILLE souligne la difficulté de compréhension des sigles utilisés par l'assurance maladie.

Tendanciel des dépenses et actualités conventionnelle : concernant les réponses financières apportées aux prises en charge des personnes handicapées, des personnes âgées et des enfants, Mme MANNEVILLE demande si les revalorisations financières incluent le recrutement de médecins pédiatres et psychiatres, ce qui manque cruellement

Question diverse : Mme MANNEVILLE représente la CPAM au comité de la ligue contre le cancer, seulement elle n'a jamais reçu d'invitation, ni aucune nouvelle de cette instance. Elle souhaite en connaître la raison.

Conseil du 13 Décembre 2021 en visioconférence et en présentiel (liste non exhaustive).
Renouvellement des membres en 2022 - fin de mandat le 30/04/2022 avec projet d'installation le 11 Mai 2022. Communication de Mme MANNEVILLE de la signature de la convention UNAF/CNAM dont les actions peuvent se décliner sur le plan local

Evolution de « mon espace santé » début janvier avec intégration du DMP
Point de situation sur la gestion de crise COVID : situation très dégradée au niveau des personnels en raison de l'activité soutenue.
Bilan des actions de prévention et d'éducation en santé 2021 : Dépistage cancers
Prévention et entreprises / Prévention et territoires ciblés / Prévention et publics ciblé
Parcours sant'haye / Mois sans tabac / M't dents / Vaccination

Commission relations avec les usagers du 31 Mai 2021 (en présentiel)

La commission est composée de 12 Membres

Présentation des points abordés par vidéo projection :

Accueils physiques Accueils téléphonique Réflexe services en ligne Réclamation/conciliation/réitérations

Il s'agit d'une présentation quantitative de l'activité concernant les relations avec les usagers. Cette commission donne un bon aperçu de l'activité des services concernés, même si cette année est particulièrement impactée par la crise sanitaire.

Habituellement cette commission se réunit 2 fois dans l'année. La crise sanitaire n'a pas permis de réunir une nouvelle fois cette commission.

Remarques :

Je formule les mêmes remarques de forme déjà évoqués l'année dernière et notamment consécutive à la crise sanitaire.

- la visioconférence a permis de réunir les instances et de valider les décisions. Pour autant ce mode de communication ne rend pas aisée la communication directe et ces instances ont fonctionné de façon très descendante, c'est pourquoi dès que cela a été possible, j'ai privilégié ma participation en présentiel, ce qui a rendu mes interventions plus faciles.
- Les points abordés à l'ordre du jour portent principalement sur les aspects budgétaires, avec un intérêt désormais affiché sur l'évaluation des pratiques concernant la qualité du service rendu aux usagers par les évaluations qui sont faites.
- Il est également à noter qu'il faut s'imposer pour assurer une représentation, car les conseillers en place depuis longtemps se présentent dans toutes les commissions et siègent systématiquement dans celles-ci.
- Je regrette personnellement que ce mandat ait été de si courte durée, car en effet, ce n'est qu'après quelques années de pratique que le mandat devient réellement intéressant.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT

Jean-Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 4 réunions du conseil d'administration et à l'inauguration de la Maison France Service Vézélise.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA) :

Marcel FRESSE

Rappel : Le CDCA est une instance de consultation du Conseil Départemental

Constituée de 75 membres représentant diverses organisations et associations départementales en matière de handicap et de personnes âgées, il s'est réuni à plusieurs reprises en séance plénière soit en présentiel soit en distanciel.

Il comprend plusieurs commissions à thème (lien social, soutien aux aidants, droit des usagers, transport des handicapés, etc) qui se sont réunies ponctuellement.

Par ailleurs, il existe un représentant dans chaque territoire du département.

Au cours de l'année 6 réunions plénières se sont tenues soit en présentiel, soit en distanciel.

Le représentant de l'UDAF siège au bureau du Conseil qui se réunit tous les 5 semaines ; il co-anime également la commission lien social.

Les projets législatifs et réglementaires sur les questions du handicap et des personnes âgées sont examinés ; le contenu des débats et leurs conclusions sont transmis aux instances du Conseil départemental en charge de ces domaines.

CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS)

L'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les UDAF proposent les représentants d'associations familiales aux maires : la loi confère ainsi une représentation de droit aux représentants familiaux.

Le représentant familial est un militant familial. A travers son association d'origine, il a une connaissance réelle du vécu des familles, de leurs attentes et de leurs besoins sur le territoire.

Le renouvellement des conseils d'administration des CCAS et CIAS s'est déroulé en 2020.

En Meurthe-et-Moselle, 73 représentants sont présents dans 67 CCAS et 3 CIAS du département.

L'organisation du CCAS/CIAS :

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire, celui du CIAS est présidé par le président de l'intercommunalité.

Il est constitué :

- De 4 à 8 membres élus municipaux (ou 8 à 16 élus intercommunaux)
- De 4 à 8 membres nommés (8 à 16 élus dans les CIAS) : représentant de l'UDAF 54 et représentants d'associations (personnes âgées, personnes en situation de handicap, lutte contre l'exclusion).

COMMUNES	PROPOSITIONS 2020-2026	DESIGNATIONS
AUBOUE	Jean CZAJKOWSKI	Jean CZAJKOWSKI
BACCARAT	Jacqueline THIERY Marie-France POHL	Jacqueline THIERY
BADONVILLER	Pierrette LABOUREL Thérèse GOGLIONE	Pierrette LABOUREL
BRIN SUR SEILLE	Jacques WARION	Jacques WARION
VAL de BRIEY	Louis MACHADO	Louis MACHADO
CEINTREY	Sandrine DELPON	Sandrine DELPON
CHAMPENOUX	Gisèle HARTER	Gisèle HARTER
CHAMPIGNEULLES	Bernard TITRY	Bernard TITRY
CHANTEHEUX	Denise HENRY	Denise HENRY
CHAUDENEY SUR MOSELLE	Jacques CHENIN	Jacques CHENIN
CIREY SUR VEZOUZE	Régis CHOMEL Laetitia MAUCOURT	Régis CHOMEL Laetitia MAUCOURT
COLOMBEY les BELLES ET SUD TOULOIS - CIAS	Bernadette ORY	Bernadette ORY
COLOMBEY LES BELLES	Marie-Claude DELINCHANT	Marie-Claude DELINCHANT
DAMELEVIERES	Françoise CONRAUX	Françoise CONRAUX
DIEULOUARD	Marie-Louise MICHEL	Marie-Louise MICHEL
EINVILLE	Martine THIRIET	Martine THIRIET
ESSEY LA COTE	Jocelyne LITAIZE	Jocelyne LITAIZE
ESSEY LES NANCY	Françoise VIRIOT	Françoise VIRIOT
FERRIERE	Richard WEINZOEPFLEN	Richard WEINZOEPFLEN
FLAVIGNY SUR MOSELLE	Nicolas THIEMONGE	Nicolas THIEMONGE
FLEVILLE DVT NANCY	Bernard OTHENIN	Bernard OTHENIN
FRANCONVILLE	Yvette PERNIN	Yvette PERNIN
GIRAUMONT	Christiane ROUSSET	Christiane ROUSSET
GONDREVILLE	Richard JOLY	Richard JOLY
GRIPPORT	Aline SCHLACHTER	Aline SCHLACHTER Siège à la commission d'action sociale de la commune - Il n'y a plus de CCAS
HAUDONVILLE	Françoise FAIPOT	Françoise FAIPOT

COMMUNES	PROPOSITIONS 2020-2026	DESIGNATIONS
HERIMENIL	Valérie GROSMANN Virginie LAMBOULE Laurence HENSCH	Valérie GROSMANN
HEMECOURT	Christiane CORRADI	Christiane CORRADI
HOUEMONT	Michel HUMBLLOT	Michel HUMBLLOT
JARVILLE	Dominique HENRIOT	Dominique HENRIOT
JOEUF	Jeanine MASSON	Jeanine MASSON
LANEUVEVILLE DVT NANCY	Martine LACRESSE	Martine LACRESSE
LAXOU	Marcel FRESSE Josiane SIOCHAN de KERSABIEC	Marcel FRESSE
LAY ST CHRISTOPHE	Yvette POINSARD Danielle GLODKOWSKI- BONNET	Yvette POINSARD
LEXY	Emilia BARALDO	Emilia BARALDO
LONGWY	Jean HENRION	Jean HENRION
LUDRES	G�rard MOREL	G�rard MOREL
LUNEVILLE	Nicolle SERVET Anne DE LA LANCE	Anne DE LA LANCE
MALZEVILLE	N�via WALKOWIAK	N�via WALKOWIAK
MATTEKEY	Bernadette NOEL	Bernadette NOEL
MAXEVILLE	Emmanuelle RAUCH	Emmanuelle RAUCH
MONT SAINT MARTIN	Christel BARTHELEMY	Christel BARTHELEMY
MONT SUR MEURTHE	Sandra PERROUX	Sandra PERROUX
MORFONTAINE	Eric JEANDEL	Eric JEANDEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE/MADON - CIAS	Serge DESCHAUX Annie OLIVIER Pierrette BRONNER	Serge DESCHAUX
MOUTIERS	Lydie JACQUES	Lydie JACQUES
NANCY	Jean-Paul LACRESSE Roselyne COLOM R�gine DELAUNAY	Jean-Paul LACRESSE
NEUVES MAISONS	Nicole THOMAS	Nicole THOMAS
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES JARNY (OLC) - CIAS	Philippe DENIZE	Philippe DENIZE

COMMUNES	PROPOSITIONS 2020-2026	DESIGNATIONS
PIENNES	Roland SCHMITT	Roland SCHMITT
POMPEY	Jean-Louis CHOIGNOT	Jean-Louis CHOIGNOT
PONT A MOUSSON	Monique FRIANT Bernard KESSLER Colette SIMON	Monique FRIANT Chantal KESSLER Colette SIMON
PULLIGNY	Véronique SCHWEITZER	Véronique SCHWEITZER
PULNOY	Jacqueline BURGER	Jacqueline BURGER
REHON	Dominique LELEU	Dominique LELEU
REMENOVILLE	Michèle PIERRON	Michèle PIERRON
RICHARDMENIL	Simone DEBORD	Simone DEBORD
ROSIERES AUX SALINES	Richard WEINZOEPFLEN	Richard WEINZOEPFLEN
SAINT-NICOLAS-DE-PORT	Marie-Thérèse BONNEFOUX Laurence BRIGEOT	Marie-Thérèse BONNEFOUX
SAULXURES LES NANCY	Bernadette FRANCOIS	Bernadette FRANCOIS
SEICHAMPS	Jacques GAUZELIN	Jacques GAUZELIN
SIONVILLER	Jeannine HENRY	Jeannine HENRY
THIL	Nathalie GIACOMETTI	Nathalie GIACOMETTI
TOMBLAINE	Rose NOBILE	Rose NOBILE
TOUL	Richard JOLY Paulette POGU Bernadette ORY	Paulette POGU
VANDOEUVRE LES NANCY	Jocelyne TRIVAUDEY Aline ARTHAUD	Jocelyne TRIVAUDEY
VENNEZEY	Jeannine MORQUE	Jeannine MORQUE
VILLERS LES NANCY	Fernand LORRAIN Marie-Anne SCHULTZ	Marie-Anne SCHULTZ
VILLERUPT	Gilberte TESTA	Gilberte TESTA
VOINEMONT	Sylvie BAUDOUIN	Sylvie BAUDOUIN

CONSOMMATION – VIE QUOTIDIENNE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ROUTIERE

Michel FOLLEY et Jean-Paul LACRESSE

Monsieur FOLLEY a participé à une réunion sur le thème des passages à niveaux.

COMMISSION DES TAXIS DE LA VILLE DE VANDOEUVRE

Michel FOLLEY et Francine AMADIEU

2 réunions en 2021 (cessions)

COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES EN MEURTHE ET MOSELLE (T3P)

Michel FOLLEY

Le représentant informe qu'il n'y a pas eu de réunion.

COMITE LOCAL DES USAGERS

Jean-Paul LACRESSE

Le représentant a participé à une réunion – compte-rendu de l'accueil et du fonctionnement du service public de la Préfecture.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Fernand LORRAIN – Francine AMADIEU

4 réunions au cours de l'année 2021 (Présentation de la CDAC, votes sur autorisation d'implantation ou d'agrandissement de grandes surfaces).

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – VILLE DE NANCY

Jean-Paul LACRESSE

Réunion de compte-rendu du fonctionnement des services publics.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : METROPOLE DU GRAND NANCY

Jacques GAUZELIN

Le représentant a participé à 3 réunions qui se sont déroulées en visio-conférence.

BANQUE DE FRANCE : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Jean-Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 18 réunions pour l'étude et avis sur des dossiers de surendettement déposés par les particuliers et propositions de plans de redressement.

COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Michel FOLLEY regrette de ne pas être invité à cette commission.

SANTE

Le 20 mars 2021, l'Udaf 54 a organisé et accueilli, dans ses locaux de Nancy, l'ensemble de ses représentants dans les établissements de santé pour une réunion d'échanges et d'information sur la fonction de « Représentant des usagers ». 2 représentants de France assos santé étaient aussi présents.

Plusieurs représentants de l'Udaf 54 sont nouveaux dans cette fonction. Ces réunions d'échange se poursuivront en 2022.

Les représentants suivent des formations proposées par France assos santé. En 2021, les formations suivantes ont été suivies : « RU, en avant », « Les facteurs de discrimination à la santé », « La dépression post-covid », « Précarité/pauvreté », « Certification », « Santé mentale », « Mandat de protection futur », etc. Elles se sont tenues en présentiel ou en visioconférence.

Les représentants de l'Udaf 54 participent aussi à l'assemblée générale de France Assos santé.

Le 23 septembre 2021 : plusieurs représentants ont participé à une rencontre nationale FHP.

CENTRE HOSPITALIER MAILLOT DE BRIEY

Michel CORRADI - Titulaire

Le représentant a participé à la cérémonie des vœux, à 3 réunions du conseil de surveillance et à 3 réunions CDU (RU, infections nosocomiales).

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT NICOLAS DE PORT

Marie Thérèse BONNEFOUX et Pierre VIDAL : Titulaires.

Malgré la crise sanitaire, le GHEMM (Groupe Hospitalier de l'Est de Meurthe-et-Moselle) a organisé 3 réunions pour poursuivre le travail engagé sur la certification avec les différents représentants des usagers qui ont été pleinement associés pour :

- L'évaluation de l'engagement des patients et des usagers,
- L'évaluation de la gestion des droits des patients.

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE NANCY

Jean-Paul LACRESSE (Titulaire)

M. LACRESSE a participé à 18 réunions (commissions plénières et restreintes des représentants des usagers, commission contrôle des activités libérales, comité d'éthique, commissions qualité de l'organisation des services).

CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (GROUPE HOSPITALIER DE MEURTHE-ET-MOSELLE)

Patricia MALGRAS (Titulaire 2)

Une nouvelle composition de la CDU a été mise en place le 18/01/2021. Mme MALGRAS a été nommée médiateur médical.

Les commissions étaient en visio jusqu'en juin, puis en présentiel et visio, au choix des participants. 3 plaignants ont demandé à être accompagné par un représentant lors des médiations (2 réalisées par Mme MALGRAS).

Participation au groupe de travail « Certification » : 2 réunions

CDU du 19/02/2021

Examen de 4 réclamations dans un contexte sanitaire imposant des contraintes.

Présentation de 10 courriers de satisfaction et du bilan des événements indésirables du CHL.

CDU du 03/06/2021

Examen de 4 réclamations dont une avec proposition d'ouverture d'un dossier sinistre corporel.

Présentation de 27 courriers de satisfaction

Validation des bilans des CDU 2019 du GHEMM

CDU du 07/12/2021

Examen de 5 réclamations dont une pour visites autorisées aux patients en fin de vie avec avis de plus de tolérance.

Présentation de 8 courriers de satisfaction.

POLYCLINIQUE MAJORELLE

Michel FOLLEY : Titulaire

Le représentant a participé à 4 réunions CDU, 4 COPIL (organisation de l'établissement) et 1 réunion où il a pu s'exprimer sur le rôle du RU et sur le droit des patients.

POLYCLINIQUE GENTILLY

Serge DESCHAUX (Titulaire 2)

Le représentant a participé à 11 réunions CDU, CLAN et plaintes des usagers. La Polyclinique demande d'intégrer Ambroise Paré en vue de la réunification fin 2023 pour création du Médipôle.

Audit signalitique à Ambroise Paré.

OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE

Serge DESCHAUX (Titulaire 2) Didier SCHNITZLER (Suppléant 2)

M. DESCHAUX a participé à 11 réunions (CDU/CLUD/CLAN). M. SCHNITZLER, qui a été nommé en milieu d'année, a suivi une formation proposée par France Assos Santé « RU, en avant ! »

INSTITUT REGIONAL DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION (IRR)

Michel FOLLEY – Titulaire

L'IRR regroupe 4 établissements : Louis PERQUIN (Nancy), FLAVIGNY, LAY SAINT CHRISTOPHE et SCY CHAZELLE (Metz)

Le représentant a participé aux réunions CDU de chaque établissement (4 réunions annuelles par établissement).

Il a aussi participé à 4 réunions sur la formation des soignants aux droits des patients et sur le rôle du représentants RU, à 12 réunions sur la Certification dans 3 établissements et à 9 réunions sur le « Projet des usagers » dans 4 établissements.

L'ASSOCIATION DES MAISONS HOSPITALIERES

Richard WEINZOEPFLEN (Titulaire 2) Francine AMADIEU (Suppléante 2)

Les représentants ont participé à 3 réunions des représentants des usagers (RU) en présentiel (examen des réclamations et doléances, information sur la difficulté de recruter du personnel soignant. Ils sont associés pleinement à la marche de l'établissement.

CLINIQUE SAINT ANDRE

Michel FOLLEY (Titulaire 2) Serge DESCHAUX (Suppléant 1) Richard WEINZOEPFLEN (Suppléant 2)

M. FOLLEY a participé à 4 CDU et 4 réunions CLAN. Il participe aussi à la préparation de la certification. Il est fortement impliqué à la vie de l'établissement : rencontres avec les professionnels, présentation du mandat RU, gestion des plaintes etc.

M. WEINZOEPFLEN a participé à 3 réunions RU. M. DESCHAUX a participé à 12 réunions (CDU CLAN et certification pour laquelle un énorme travail a été accompli avec le personnel et la nouvelle responsable qualité.

Autres rencontres : mise en place de normes et méthodes, analyse des plaintes des usagers, audit dans les étages, patient traceur.

CLINIQUE AMBROISE PARE

Francine AMADIEU : Titulaire - Serge DESCHAUX : Suppléant 2

Mme AMADIEU a participé à 6 réunions CDU en présentiel au cours desquelles ont été évoqués les sujets suivants (entre autres) : le parcours du patient, les réclamations/les doléances, le livret d'accueil, le protocole pour les soignants, la personne de confiance, le suivi des événements graves, la prise en compte du handicap.

A participé aussi à 2 réunions du CLUD en présentiel sur les thèmes : info/retour sur analgésie, traçabilité kalinox, essai d'un casque de réalité virtuelle, information sur la certification.

Remarques :

Les problèmes rencontrés sont récurrents et concernent en général l'absence d'informations données au patient et à sa famille sur le tarif des chambres particulières et sur le reste à charge, sur le « conseiller Elsan » qui correspond à un ensemble de prestations payantes remis aux patients, sur la perte d'objets.

M. DESCHAUX a participé à 1 réunion.

CLINIQUE BELLEFONTAINE

Rose NOBILE et Elisabeth JEANNE (suppléantes)

Il y a eu 4 réunions RU en 2021. Points abordés : la gestion des plaintes, les dossiers médicaux, point qualité, rapport d'activité CDU 2019.

Propositions et avancées : obtention d'une plus grande souplesse pour les visites des familles, surtout si celles-ci sont géographiquement éloignées. Proposition des RU : suite à des tensions entre patients, familles et soignants, désignation de soignants « référents » pour sécuriser certains patients âgés. Cette proposition sera expérimentée en 2022. Une permanence mensuelle sera mise en place. Les RU sont présents une heure avant chaque réunion pour faciliter les échanges avec les patients. Les représentantes ont suivi des formations RU organisées par France Assos Santé.

CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION – SSR LES ELIEUX

Rose NOBILE (suppléante)

A sa demande, la représentante a pu visiter le Centre de soins. En tant que suppléante, elle regrette de ne pouvoir participer aux réunions et envisage de démissionner.

COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES « EST III » (CPP III)

Michel FOLLEY regrette de n'avoir jamais été invité.

EDUCATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)

Jean-Paul LACRESSE (Titulaire)

Christine LIGNIER (Suppléante)

Le représentant titulaire a participé à 3 réunions – étude et avis sur la situation scolaire du département (primaire et secondaire), effectifs, ouvertures et fermetures de classes.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE – COMMISSION DE SAUVEGARDE

Michel FOLLEY – Titulaire Valérie ANDRE – Suppléante

Les représentants n'ont pas été convoqués et le regrettent.

LOGEMENT

COMMISSION DE MEDIATION : DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (LOI DALO)

Christiane MARCHAL Titulaire / Régine DELAUNAY Suppléante

Mme MARCHAL a participé à 1 réunion mensuelle

Autres organismes présents : Représentants de l'Etat et des communes, Organismes HLM, Associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, et Organismes d'hébergement.

La Commission de Médiation 54 peut être saisie pour les motifs suivants :

- Délai anormalement long,
- Sur occupation, logement insalubre ou dangereux,
- Menacé d'expulsion sans relogement,
- Dépourvu de logement et logé par un tiers, etc.

Toutefois il faut avoir déposé des dossiers auprès des bailleurs qui restent sans proposition.

Lors de la présentation des dossiers, la commission peut prendre l'une des 4 décisions suivantes :

- La personne est prioritaire ; le Préfet (son représentant) la désigne à un bailleur pour qu'il lui propose un logement,
- La personne n'est pas prioritaire ; la commission lui propose une orientation vers un dispositif susceptible de l'aider,
- La personne n'est pas prioritaire pour un logement ordinaire elle peut être orientée en hébergement,
- Le dossier est classé sans suite.

Pour bénéficier de ces mesures il faut prouver :

- Soit être citoyen d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Soit être titulaire d'un titre de séjour,
- Soit être reconnu comme réfugié.

Pour l'année 2021, 93 dossiers ont été déposés (une augmentation de 92% par rapport à 2020).

Malgré tout la Meurthe et Moselle a moins de recours amiable par rapport à d'autres départements. Les acteurs du logement ont compris qu'il convient d'agir en amont afin d'éviter l'augmentation des « mal logés » par conséquent des requérants pour la commission COMED.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MEURTHE ET MOSELLE

Jean Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 6 conseils d'administration – politique de l'habitat sur le département.

OFFICE METROPOLITAIN DE L'HABITAT DU GRAND NANCY

Jean Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 4 conseils d'administration et 1 commission de recours – Politique de l'habitat sur la Métropole du Grand Nancy.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL DE LUNEVILLE A BACCARAT

Jean Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 6 réunions du conseil d'administration (Politique de l'habitat et de construction sur la communauté de communes de Lunéville à Baccarat).

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX PROPRIETAIRES EN DIFFICULTE (FDAP)

Jean-Paul LACRESSE Titulaire / Christiane MARCHAL Suppléante

Autres organismes présents : ADIL, CAL, Conseil départemental

1 réunion en 2021.

Les grands principes fondateurs :

- Favoriser, dans la mesure du possible, le maintien des accédants dans leur logement et leur permettre de mener à bien leur projet d'accession, lorsque les difficultés financières sont temporaires,
- Permettre aux propriétaires occupants, copropriétaires de leurs logements, d'assumer leurs obligations de paiement (charges ou travaux décidés par la copropriété),
- Développer une politique de prévention de l'endettement des familles.

Etant donné que la métropole a pris la compétence logement, il n'y a eu qu'une commission en 2021, concernant le reste du département.

Le dispositif d'aide mis en place par le département, même s'il ne touche pas un nombre considérable de ménages, a largement démontré son efficacité sociale pour répondre aux difficultés rencontrées par les accédants.

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Jean-Paul LACRESSE

Le représentant a participé à l'Assemblée Générale

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX PROPRIETAIRES EN DIFFICULTE (FDAP)

Jean-Paul LACRESSE : Titulaire / Christiane MARCHAL : Suppléante

Mme MARCHAL a participé à 1 réunion

CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT

Jean-Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 2 conseils d'administration et à l'assemblée générale.

COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Michel FOLLEY : Titulaire Jean-Paul LACRESSE : Suppléant

Le représentant titulaire a participé à 1 réunion. Les aires ne semblent pas convenir, pourtant, elles sont équipées. Les emplacements ne sont pas gratuits, les demandeurs doivent être assurés, les animaux vaccinés.

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) – BASSIN DE POMPEY

Francine AMADIEU

1 réunion en 2021 en visioconférence sur la présentation des actions.

ORGANISMES DIVERS

ADULTES ET ENFANTS INADAPTES MENTAUX (AEIM)

Jean Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 1 assemblée générale et 7 réunions du conseil.

ASSOCIATION LORRAINE D'AIDE AUX PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES (ALAGH)

Jean Paul LACRESSE

Le représentant a participé à 3 réunions du conseil.

MEMBRES DU JURY RELATIF AUX DIPLOMES FUNERAIRES

Francine AMADIEU, Marie-Louise MICHEL, Jacques GAUZELIN

Les représentants ont participé à 4 jurys.

CHAPITRE 4 – LES SERVICES DE L'UDAF

4.1 – LES SITES

4.2 – LE PERSONNEL

CHAPITRE 4. LES SERVICES DE L'UDAF

4.1. – LES SITES

LE SIEGE DE NANCY

L'Udaf est propriétaire de l'immeuble 11 rue Albert Lebrun dont elle a fait l'acquisition en décembre 2009.

Le bâtiment accueille 64 salariés répartis sur le siège qui comprend les services supports : pôles comptabilités, ressources humaines, secrétariat général, pôle courrier/accueil, pôle informatique, pôle patrimoine et les différents services suivants :

- Service mandataire à la protection judiciaire des majeurs (M.J.P.M.)
- Service délégué aux prestations familiales (D.P.F.)
- Service mesures d'accompagnement social personnalisé (M.A.S.P.)
- Service d'information et soutien aux tuteurs familiaux (I.S.T.F.)
- Service consommation
- Animation réseau Associatif
- Prévention du surendettement
- Services Pôle Développement des Services aux Familles



Une salle de 105 m², située au rez-de-chaussée est proposée aux associations en location. Des réunions et conférences y sont organisées régulièrement par l'Udaf.

L'association des conjoints survivants est installée dans un bureau du rez-de-chaussée.

LE SITE DE LONGWY

L'antenne est installée depuis le 11 février 1999 dans un immeuble sis 15 C rue Anatole France à Longwy Haut.

Le site est une ancienne école de deux niveaux et héberge 19 salariés des services de l'Udaf intervenant sur le Pays Haut :

- Service mandataire à la protection judiciaire des majeurs (M.J.P.M.)
- Service délégué aux prestations familiales (D.P.F.)
- Service mesures d'accompagnement social personnalisé (M.A.S.P.)
- Service réseau d'aide aux personnes handicapées et vieillissantes (RAPH)
- Service d'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.)



Ce bâtiment acheté par l'Udaf 54 en 1999 a été entièrement rénové en 2018.

LE SITE DE LUNEVILLE

Les services de l'Udaf 54 sont installés depuis le 28 mai 2014 dans l'immeuble sis 4 rue des Frères Heckler.

Il s'agit d'une ancienne école louée par la mairie de Lunéville qui a entièrement pris en charge les travaux de rénovation demandés par l'Udaf 54.

17 salariés se répartissent dans les services intervenant sur le secteur :

- Service mandataire à la protection judiciaire des majeurs (M.J.P.M.)
- Service délégué aux prestations familiales (D.P.F.)
- Service mesures d'accompagnement social personnalisé (M.A.S.P.)
- Service réseau d'aide aux personnes handicapées et vieillissantes (RAPH)
- Service d'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.)

Les locaux sont modernes et aux normes de sécurité et d'accessibilité.



4.2. – LE PERSONNEL

Etat du personnel au 31 décembre 2021

SITE CATEGORIE	Nombre de salariés	Nombre d'équivalent temps plein par service						
		INSTITUTION	RAPH	AGBF	MJPM	MASP	ASLL	PDSF
Longwy								
CDI								
ADMINISTRATIF	4			0,35	2,6	0,25	0,1	
CADRE	1			0,12	0,78	0,05	0,05	
EDUC/CONSEILLER	14		0,31	0,9	8,84	0,8	2,25	0,5
Lunéville								
CDI								
ADMINISTRATIF	3			0,2	2,45	0,3	0,05	
CADRE	1		0,05	0,1	0,78	0,07		
EDUC/CONSEILLER	12		0,85	1	8,4		0,95	
<i>Apprentis</i>								
ADMINISTRATIF	1				1			
Nancy								
CDI								
ADMINISTRATIF	19	1,68	0,01	1,34	14,72	0,29	0,06	
CADRE	7	0,24	0,04	0,8	5,21	0,18	0,23	0,3
COMPTABILITE	5	0,08	0,2	1	3,72			
EDUC/CONSEILLER	32	0,8		3,4	22,2	1,6		3,2
<i>Apprentis</i>								
EDUC/CONSEILLER	1							1
Total général	100	2,8	1,46	9,21	70,7	3,54	3,69	5

CHAPITRE 5 – GESTION DE SERVICES D'INTERET PUBLIC A CARACTERE FAMILIAL

- 5.1 – LE SERVICE MANDATAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS**
- 5.2 – LE SERVICE DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES**
- 5.3 – LE SERVICE LOGEMENT (ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT)**
- 5.4 – LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPEES
VIEILLISSANTES**
- 5.5 – LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE**

CHAPITRE 5. GESTION DE SERVICES D'INTERET PUBLIC A CARACTERE FAMILIAL

PREAMBULE

Les services d'intérêt public à caractère familial sont les services développés par l'UDAF 54 en lien avec notre statut inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

En particulier, l'article L 211-3 du code de l'action sociale et des familles précise que les Unions Départementales des Associations Familiales sont habilitées de tous droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts à gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.

Le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce les mesures de protection judiciaire (tutelle, curatelle, sauvegarde avec mandat spécial) confiées par les tribunaux.

Le service Délégué aux Prestations Familiales, en charge des mesures d'Aide à la Gestion Budgétaire Familial (AGBF) exerce les mesures judiciaires prononcées par le Juge des Enfants pour la gestion défaillante des prestations sociales de familles avec des enfants qui donne à un mandataire personne morale la mission d'assurer la gestion des prestations familiales par un accompagnement et une gestion directe, pour des titulaires d'allocations ayant des difficultés de les affecter aux besoins des enfants (le logement, entretien, énergie, loisirs etc...). Cette mesure fait partie du secteur de la Protection de l'Enfance.

Le service Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé : mesure administrative financée et confiée par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, commanditaire, à l'UDAF 54, prestataire, visant à la gestion directe de prestations sociales adultes sur la base d'un accord du titulaire des prestations formalisées par un contrat d'objectifs et d'accompagnement.

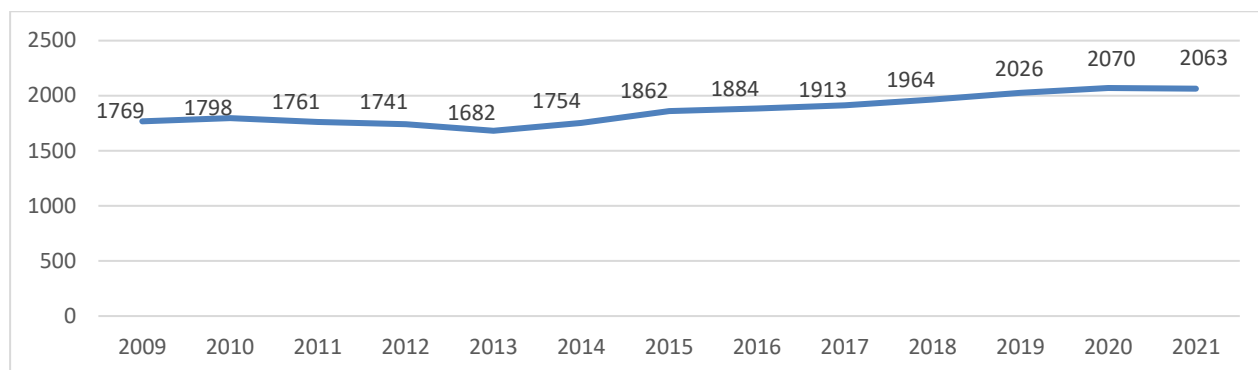
Le service Réseau d'Accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (RAPH54). L'UDAF 54 exerce des mesures du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sur orientation de la MDPH porté par un groupement de coopération (GCSMS) avec d'autres associations afin de permettre l'accès ou le maintien en logement de personnes âgées de plus de 55 ans reconnues en situation de handicap.

Le service d'Accompagnement Social Lié au Logement : sur une convention avec le Conseil Départemental, l'UDAF 54 assure l'exécution de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement. Il s'agit pour des travailleurs sociaux d'assurer soit le maintien dans les lieux soit de trouver une solution de logement adapté pour des ménages défavorisés.

5.1. - LE SERVICE MANDATAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

NOMBRE DE MESURES STABLE SUR 2021

Nous avons commencé l'année avec 2070 mesures pour la terminer avec 2063 mesures (-0,33%).



ACTIVITE PAR SITE (NANCY, LONGWY, LUNEVILLE)

Différentiel des mesures entre les entrées et les sorties

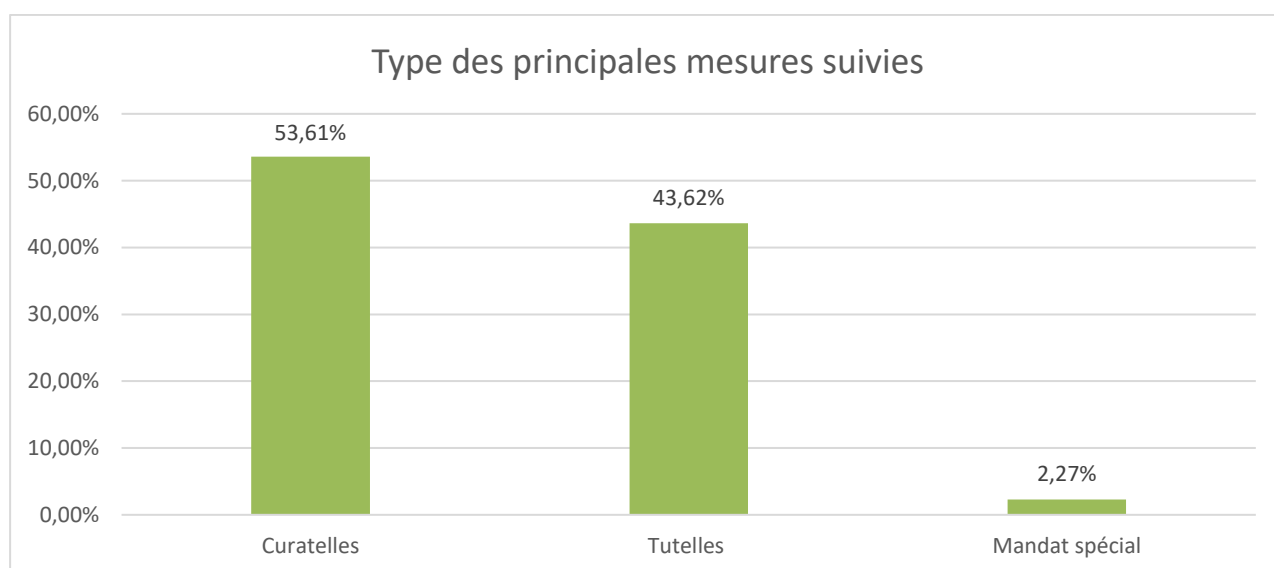
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nancy	1036	1030	1067	1107	1135	1134
Lunéville	426	432	454	469	475	478
Longwy	422	447	443	450	460	451
Total	1884	1913	1964	2026	2070	2063

Nombre de mesures arrêtées par décès : 117

En 2021, 232 mesures ont été arrêtées (2020 : 186, 2019 : 188, 2018 : 187).

La part des motifs d'arrêt pour cause de décès est de 51,59% et pour cause de dessaisissement de 31,57%.

TYPE DES MESURES SUIVIES : AUGMENTATION DE LA PART DES TUTELLES



TYPE D'HEBERGEMENT : BAISSÉ DE LA PART DES PERSONNES EN DOMICILE PERSONNEL

Domicile : 72,17% des majeurs protégés vivent dans un domicile personnel ou assimilé (résidence autonomie).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part domicile ou assimilé (résidence autonomie, famille, maisons relais)	75,31%	73,41%	72,60%	71,43%	70,49%	71,57%	72,17%

La part des personnes hébergées en établissement baisse pour la deuxième fois en 5 ans : 27,82% avec en majorité les EHPAD et USLD (29,5% en 2019, 28,43% en 2020).

Cette évolution est à relier avec l'augmentation du nombre de personnes âgées en EHPAD décédées en raison de la pandémie COVID sur 2020 et 2021, non compensée par de nouvelles personnes (notamment par des décisions de reports d'entrées).

La part du domicile a en conséquence augmenté plus en raison d'une baisse de nombre de personnes hébergées en Ehpad que d'une réelle augmentation des personnes à domicile.

PROFIL SUIVANT LE SEXE ET L'ÂGE : UNE POPULATION VIEILLISSANTE.

Les mesures de protection s'appliquent globalement plus aux hommes (52,99%) qu'aux femmes (47,01%).

Part des personnes de plus de 75 ans : 16,82% (14,87% en 2020, 14,38% en 2019)

Part des personnes entre 60-74 ans : 28,77% (28,26% en 2020 ; (27,19% en 2019)

45,55% ont plus de 60 ans (43,14% en 2021).

LA SITUATION FAMILIALE DES MAJEURS MARQUEE PAR L'ISOLEMENT

86,56% des personnes sont a priori seules dont la grande majorité des personnes sous mesure de protection sont des personnes célibataires (59,18%), et 13,44% sont en couple.

LA GESTION DU PATRIMOINE DES MAJEURS PROTEGES

Nombre de dossiers de majeurs décédés traités :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de dossiers clôturés traités	70	86	88	100	107	104	143	146

Activité de gestion des placements financiers.

Le service patrimoine analyse et préconise pour le juge (pour les majeurs en tutelle) ou à la personne protégée (en curatelle) une réorganisation pertinente du patrimoine financier. Également, le service patrimoine traite les demandes de placements ou retraits de placements « simples », sans réorganisation d'ensemble des placements.

Les autres activités juridiques :

- Les successions et liquidation d'indivision (notamment les ventes).
- Les ventes immobilières (après succession notamment).
- Le suivi des assurances vie dont sont bénéficiaires les majeurs après le décès d'un proche.
- Autres actes : testament, donations, contrat de mariage, liquidation d'indivision.

SYNTHESE DU PUBLIC SUIVI ET DE L'ACTIVITE UDAF54

Le service MJPM a connu une stabilité d'activité pour la première fois en 7 ans.

L'année 2021 a encore été marquée par de nombreux décès en lien avec la pandémie et un accompagnement encore difficile avec les restrictions de circulation et de contacts sur certaines périodes.

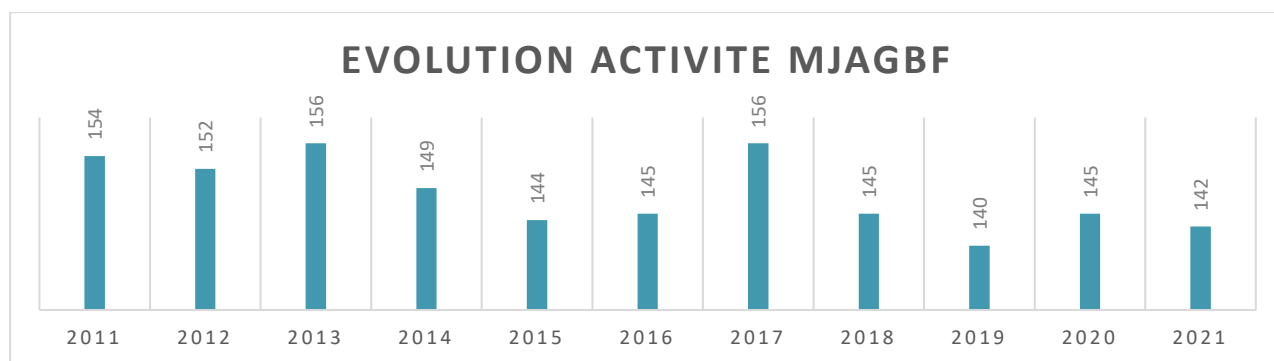
5.2. - LE SERVICE DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Le service Délégué aux Prestations Familiales exerce les Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (M.J.A.G.B.F) décidées par le Juge des Enfants dans les conditions précisées à l'article 375-9-1 du Code Civil, à savoir : « Lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active servi aux personnes isolées mentionnées à l'article L. 262-9 du code de l'action sociale et des familles ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'article L. 222-3 du code de l'action sociale et des familles n'apparaît pas suffisant, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient, en tout ou partie, versés à une personne physique ou morale qualifiée, dite " délégué aux prestations familiales. ».

« Ce délégué prend toutes décisions, en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales ou de l'allocation mentionnée au premier alinéa et de répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants ; il exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. ». « La décision fixe la durée de la mesure. Celle-ci ne peut excéder deux ans. Elle peut être renouvelée par décision motivée. »

EVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES D'AIDE A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

L'activité MJAGBF a baissé de 1,38 % par rapport à 2021.



Pour l'année 2021, 74,11% (72,54% en 2020, 66,36% en 2019 ; 61,05% en 2018, 62,17% en 2017) des personnes suivies par l'UDAF 54, sont des familles monoparentales.

LES ENFANTS DES PARENTS EN MJAGBF

Les mesures MJAGBF concernent au total 431 mineurs au 31/12/2021 (-2,26% par rapport à 2020).

Tranche d'âge des mineurs	2018	2019	2020	2021
0 - 3 ans	13,84%	12,30%	11,12%	8,72%
4 - 10 ans	42,41%	39,78%	43,23%	36,19%
11 - 15 ans	27,69%	33,62%	26,81%	30,85%
16 - 18 ans	16,04%	14,28%	18,84%	24,24%

5.3. - LE SERVICE LOGEMENT (ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT)

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

L'UDAF 54 est agréée par la Préfecture pour exercer des missions d'ingénierie sociale, comprenant l'exercice des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.).

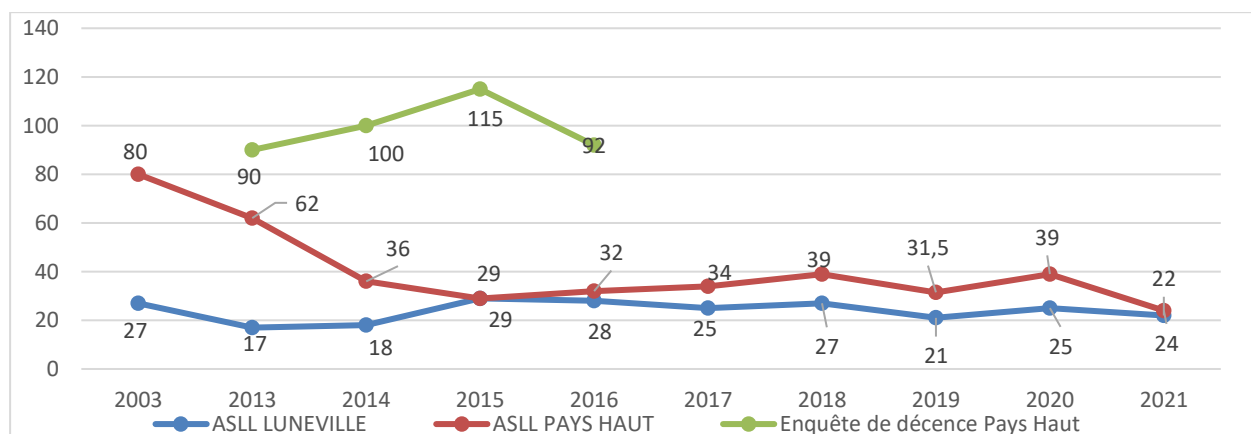
Les ASLL sont expressément prévues dans la circulaire N° 90-89 du 7/12/1990, intervenant en application de la Loi du 30/05/90 (dite loi Besson). La mesure ASLL est une mesure relevant aussi du Fonds de Solidarité du Logement géré par le Conseil départemental.

La demande d'ASLL concerne des personnes ou ménages qui éprouvent des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'exercice, à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

L'UDAF 54 a conventionné avec le Conseil départemental de Meurthe et Moselle pour exercer 90 mesures ASLL (60 sur le Pays Haut et 30 sur Lunéville, Lunévillois et secteur de Baccarat).

ACTIVITE ASLL

L'évolution de l'activité est établie d'après le nombre de mesures ASLL exercées au 31 décembre de chaque année.



46 ménages ont été suivis en 2021 (64 en 2020 et 52 en 2019).

En moyenne, le service a suivi 52 mesures ASLL par mois.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE ASLL

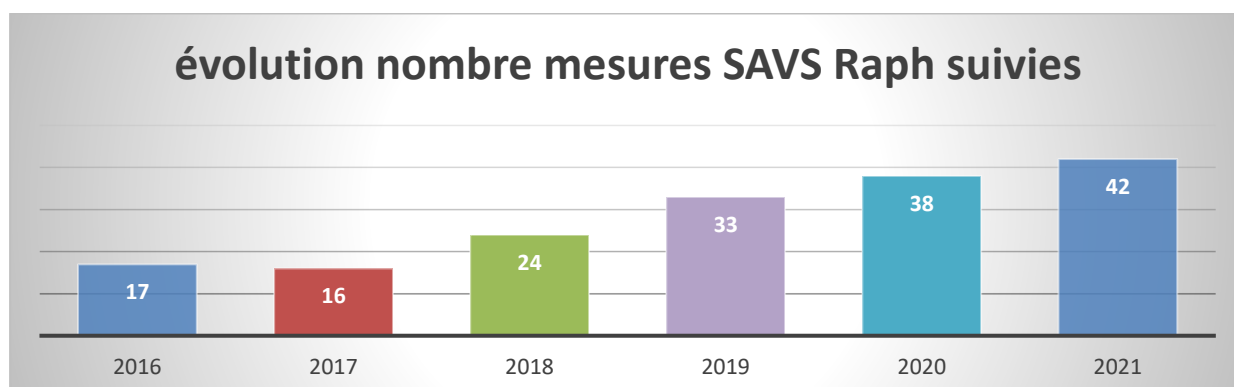
L'activité au 31 12 2021 représente 57% de l'agrément (71,11% en 2020).

5.4. - LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES

Le Réseau d'Accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes » (RAPH54) est constitué des 6 associations suivantes : l'UDAF54, l'AEIM54, l'OHS, le CAPS, l'ALAGH, et le CEDV (pour les déficients visuels). Ce groupement de coopération est titulaire pour gérer un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sur orientation de la MDPH.

L'exercice de la mesure est attribué à un membre du RAPH 54 en fonction de la nature de l'accompagnement et des objectifs à réaliser.

Les missions du service d'accompagnement à la vie sociale du RAPH 54 contribuent à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de liens et facilitant leur accès aux services offerts par la collectivité.

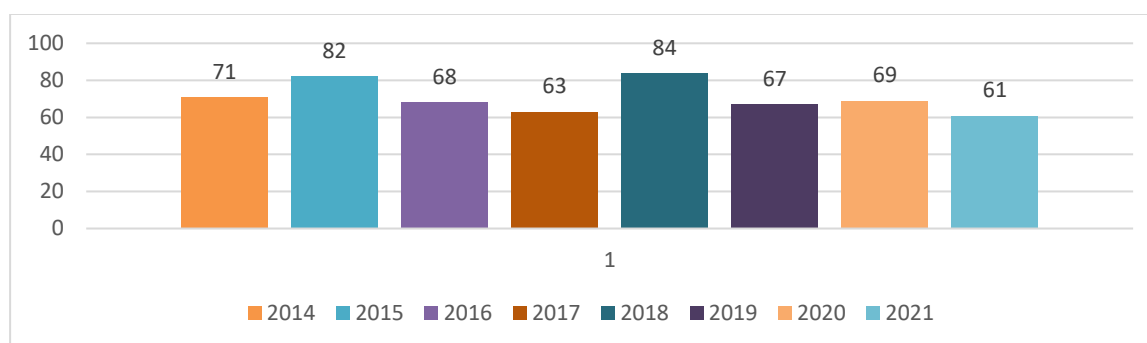


5.5. - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE

Le Conseil départemental a attribué à nouveau, pour la période 2021-2024, le marché sur l'ensemble du département pour exercer les mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales du bénéficiaire (MASP dite renforcée prévue aux articles L. 271-1 et suivants du CASF).

Les MASP sont destinées à aider des personnes majeures en grande difficulté sociale pour la gestion des prestations sociales.

EVOLUTION NOMBRE MASP RENFORCEE



REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE DES BENEFICIAIRES

42,62% des bénéficiaires d'une MASP RENFORCÉE sont des femmes (52,13% en 2020).
91,80% ont entre 25 et 60 ans (dont 45% entre 45-60 ans).

Les bénéficiaires de MASP renforcées sont très majoritairement déclarés seuls à 98% (célibataires, séparés de fait ou divorcés).

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

Lorsque les mesures mises en œuvre en application des articles L.271-1 à L.275-5 du code de l'action sociale des familles (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) au profit d'une personne majeur n'ont pas permis une gestion satisfaisante par celle-ci de ses prestations sociales et que sa santé ou sa sécurité en est compromise, le juge des tutelles peut ordonner une mesure d'accompagnement judiciaire destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources ». (Art. 495-9 du Code Civil).

10 personnes (12 en 2020) sont suivies en Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

CHAPITRE 6 – POLE DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

6.1 - POINT CONSEIL BUDGET

6.2 - PREVENTION SURENDETTEMENT AUPRES DES AGENTS DE COLLECTIVITES

6.3 - ACCOMPAGNEMENT RENFORCE BENEFICIAIRES RSA

6.4 - MICROCREDIT PERSONNEL GARANTI

6.5 - ACTION LOGEMENT

6.6 - INTERMEDIATION LOCATIVE

6.7 - AIDE AUX AIDANTS

6.8 - PARRAINAGE-MARRAINAGE

6.9 - PROJETS ACTIFS OU EN COURS DE DEVELOPPEMENT POUR 2022

CHAPITRE 6. DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

PREAMBULE

Après validation par son Président et son Conseil d'administration, l'UDAF 54 a décidé de réunir à partir de 2021 dans un même **Pôle Développement Services aux Familles** de nouvelles prestations :

- Les Points Conseil Budget soutenus par l'Etat.
- La Prévention du surendettement pour les familles agents des collectivités publiques.
- L'accompagnement budgétaire et locatif pour les bénéficiaires d'Action Logement.
- Le Parrainage-Marrainage de proximité sur le Grand Nancy.
- L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux.

Le Pôle innove et développe aussi de nouvelles réponses aux besoins des familles du département. Sur l'année 2021, les équipes du Pôle a ainsi obtenu le financement de **7 nouvelles missions** opérationnelles en 2022 et il a porté **6 nouveaux projets en attente d'une réponse** (voir infra 6.5).

6.1 - POINTS CONSEIL BUDGET (PCB)

Le PCB est un label qui offre un service universel et gratuit à toute personne rencontrant des difficultés bancaires, financières ou de surendettement. Une professionnelle propose un service s'étalant de l'information simple à un accompagnement budgétaire sur plusieurs rendez-vous ou même la renégociation de dettes.

L'UDAF 54 a obtenu 2 labels soutenus par l'Etat :

- Label PCB en 2019 sur la zone Métropole Nancy/Toul/Val de Lorraine (commencé début 2020).
- Label PCB en 2020 sur l'ensemble du département et la mission de médiateur auprès des créanciers à vocation départementale (commencé début 2021).

ACTIONS DE COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Un numéro vert a été mis en place à partir de 2021 : 0809 54 10 10

Une adresse mail est également créée : pcb@udaf54.com

L'UDAF 54 a établi 45 conventions partenariales entre des collectivités locales (mairies, CCAS, missions locales, associations d'entraide etc.), des organismes départementaux (trésorerie départementale) afin d'accueillir des personnes orientées par eux, soit à distance, soit lors de permanences dans leurs locaux.

PUBLIC SUIVI

Les Points Conseil Budget ont accueilli 238 personnes sur l'année 2021 (+79%).

57% des demandeurs sont des femmes.

Zone géographique : 84,87 % secteur Grand Nancy, Toul, Val de Lorraine / 13,02% du Pays Haut / 2,10% secteur de Lunéville à Baccarat.

84,69% ont entre 25 et 60 ans / 6,01% - de 25 ans / 9,29% plus de 60 ans

61,76% se déclarent vivant seul (divorcé, séparé, veuf, célibataire)

50% ont un enfant à charge ou plus.

35,35% sont salariés à temps complet et 16,16% à temps partiel.

ACTIONS MENEES EN PCB

Le PCB a mené plusieurs actions auprès des demandeurs afin de rétablir la situation budgétaire telle que : diagnostic budgétaire et financier, accompagnement budgétaire simple, accompagnement sur le dossier de surendettement, apurement des dettes locatives, actions pour maintenir ou ouvrir les droits sociaux de la personne. Plusieurs personnes ont été accompagnées pour un dossier de rachat de crédit, quand cela était pertinent.

6.2 - PREVENTION SURENDETTEMENT AGENTS DES COLLECTIVITES

L'UDAF 54 assure des missions auprès des agents de collectivités publiques pour les accompagner dans des difficultés budgétaires ou dans la procédure de surendettement. Les personnes sont orientées avec leur accord par le service social du personnel de la collectivité contractante.

A ce titre, l'UDAF 54 a conventionné avec le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, l'Université Lorraine. En 2021, seule la convention avec le Rectorat a été activée en suivant 6 ménages demeurant sur la Meurthe et Moselle.

6.3 – ACCOMPAGNEMENT RENFORCE BENEFICIAIRE RSA

Par convention avec le service insertion territoire de Longwy du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, l'UDAF 54 a été missionnée pour assurer l'accompagnement d'allocataires du RSA en tant que référent unique sur le dispositif d'accompagnement renforcé auprès de bénéficiaires du Revenu Social d'Activité.

Cette action limitée aux cantons de Longwy, Longuyon et Villerupt, vise sur une base contractuelle incluant un diagnostic et des objectifs personnalisés, la réalisation d'un accompagnement social global renforcé pour des bénéficiaires RSA « Mobilisation Sociale » par un référent UDAF 54 unique et formé.

L'objectif est de réinscrire dans un parcours socioprofessionnel ou professionnel des bénéficiaires par le déblocage de freins importants liés au budget, à l'accès au droit, à la santé, au logement, la mobilité, la confiance et l'estime de soi (orientation possible vers un dispositif adapté en cas de vulnérabilité – MASP ou protection juridique).

Au 31/12/2021, 8 bénéficiaires du RSA ont été orientés vers l'UDAF 54 pour cet accompagnement.

63 % sont des hommes et 38 % des femmes.

25 % sont âgés entre 25-29 ans, 50 % ont entre 40-54 ans et 25 % 55ans et plus.

Tous les bénéficiaires sont des personnes seules sans enfant à charge.

Les domaines des principaux freins à l'insertion des personnes sont les suivants :

Logement 20 %, handicap 20 %, accès droit / démarche 20 %, budget 40 %.

6.4 - MICROCREDIT PERSONNEL GARANTI

L'UDAF 54 a été choisie par la Banque des Territoires pour être soutenue comme Plateforme départementale du Microcrédit personnel garanti sur le département. A ce titre, l'UDAF 54 a conventionné avec deux opérateurs de distribution de microcrédit personnel garanti : CREA SOL (émanation de la banque postale) ; Parcours Confiance (Caisse d'épargne).

Le microcrédit personnel garanti est un dispositif avec la garantie apportée par l'Etat pour permettre l'accès au crédit des personnes exclues du système bancaire classique. Le principe est d'offrir à ces personnes un crédit à visée sociale pour financer un projet (les demandes en pratique concernent le plus souvent l'achat ou la réparation d'un véhicule pour des raisons professionnelles ou familiales).

L'UDAF 54 accueille les demandeurs, établit un 1^{er} diagnostic et, en fonction de la solvabilité ou non, monte avec la personne le dossier auprès de l'organisme ou réoriente la personne vers un suivi budgétaire pour consolider la capacité de remboursement ou l'oriente vers un autre dispositif. Si le prêt est accepté, l'UDAF 54 propose de continuer à accompagner la personne dans la réalisation du projet et le suivi du remboursement budgétaire.

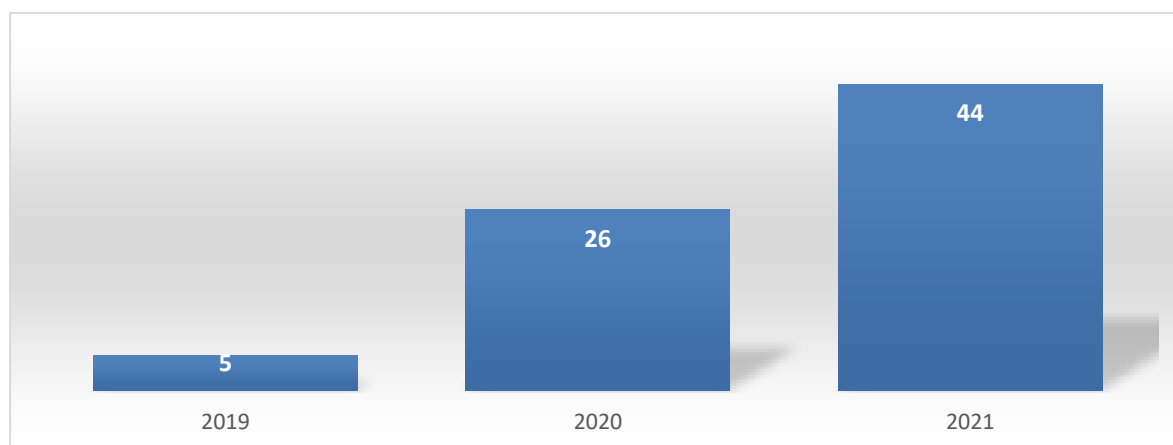
En 2021, 59 personnes ont contacté l'UDAF 54 pour un prêt.
22 dossiers ont été déposés auprès de CREASOL ou Parcours Confiance.
4 dossiers de prêt ont été acceptés.

6.5 - ACTION LOGEMENT

Suite à une convention nationale entre l'UNAF et Action Logement, l'UDAF 54 et la Direction Régionale d'Action Logement ont établi en novembre 2019 une convention, renouvelée en avril 2020 et 2021.

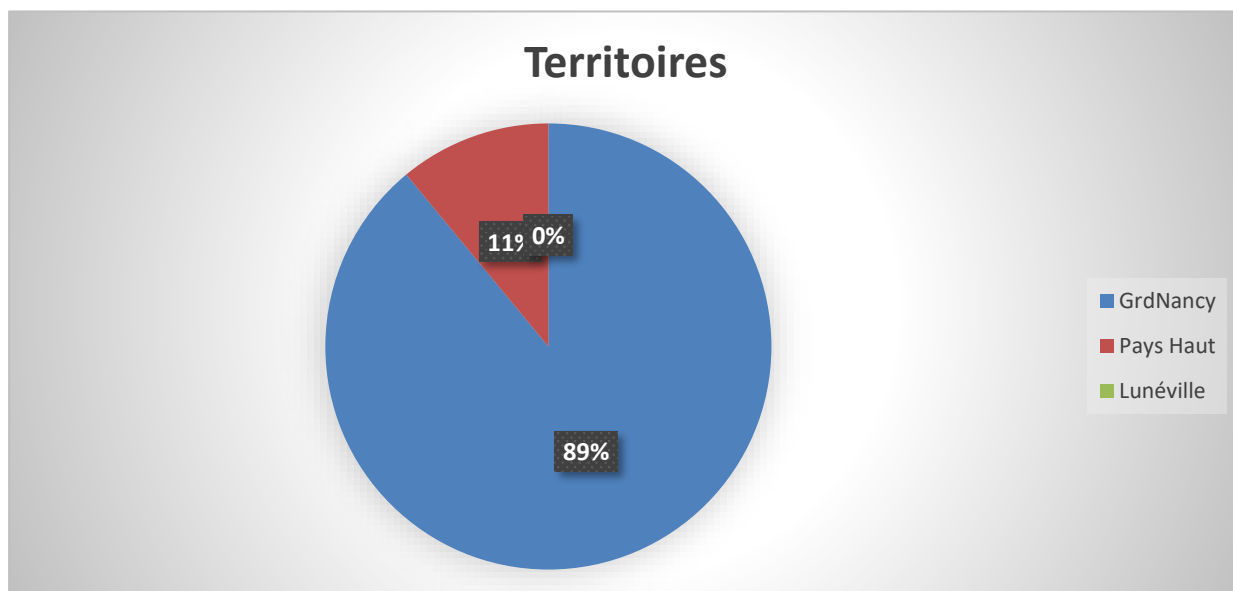
Sur orientation du service social d'Action Logement, un accompagnement lié au logement à destination des publics ouvrant droit aux services d'Action Logement est proposé.

PUBLIC SUIVI



44 ménages ont été conseillés et accompagnés par l'UDAF 54 en 2021.

9 ménages, orientés en 2020 et accompagnés sur 2021, copropriétaires d'un même ensemble immobilier à JARVILLE LA MALGRANDE rénové avec le soutien de la Métropole du Grand Nancy. La mission est d'accompagner ces ménages pour le budget et le financement des charges de travaux décidés dans le cadre de la rénovation.



59% sont des femmes ; 75% déclarent vivre seuls (séparé, divorcé, veuf, célibataire) ;
 47,72% ont un ou plusieurs enfants à charge ;
 Salariés CDI : 61% ; Salariés CDD/intérim 16% ; Sans activité (maladie, chômage) 23%.

LES MISSIONS EXERCEES.

Diagnostic complémentaire.
 Accompagnement social lié au logement (accès ou maintien dans le logement).
 Accompagnement budgétaire.
 Accompagnement à la procédure de surendettement.
 Accompagnement Droit Au Logement Opposable.

81,81% des interventions concernent l'accès ou le maintien dans le logement par l'accompagnement notamment budgétaire et financier.

6.6 INTERMEDIATION LOCATIVE

Au titre de la mission d'intermédiation locative pour l'hébergement et le parcours vers le logement des personnes vulnérables, l'Udaf 54 a été missionnée par convention du 20 avril 2021 pour réserver 26 places en intermédiation locative aux personnes orientées par le SIAO.

L'intermédiation locative permet à un opérateur dûment agréé par l'Etat de prendre à bail en tant que locataire principal et de sous louer à un ménage en situation locative précaire (expulsion ou risque d'expulsion, logement inadapté).

La convention prévoit expressément un fléchage de dispositif en priorité vers les publics majeurs protégés du département.

L'intermédiation locative exercée par l'Udaf 54 a consisté à :

- Capter les logements dans le parc privé uniquement,
- Assurer la gestion locative
- Assurer un accompagnement du parcours résidentiel du ménage soit par un bail glissant à son profit, soit en lui permettant d'accéder à un logement pérenne.

Au 31/12/2021, l'Udaf a assuré l'intermédiation locative pour 26 places.

6.7 – AIDE AUX AIDANTS

Sur l'année 2021, 1 session d'aide aux aidants avec le soutien de l'Association Française des Aidants s'est déroulée sur 6 modules avec la participation de 6 aidants.

L'objectif de cette session est de proposer aux aidants d'échanger sur différentes thématiques (par exemple la posture de l'aidant par rapport à son proche aidé ; les relations et la coordination avec les professionnels ; comment concilier sa vie personnelle et l'aide au proche ; l'impact de la survenance du handicap ou de la maladie sur la relation).

6.8 – PARRAINAGE-MARRAINAGE

En 2019, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a missionné l'UDAF 54 pour établir avec le Réseau d'accueil des parents vulnérables du département une étude de préfiguration sur les besoins, la forme et le contenu possibles du parrainage-marrainage de proximité.

Le Parrainage de Proximité est inscrit comme action d'aide à la parentalité, de lutte contre la pauvreté des enfants et de dispositif de prévention des risques pour l'enfant et l'adolescent (notamment comme axe de développement du schéma enfance et famille du conseil départemental).

Le principe du parrainage de proximité est l'accueil par un parrain bénévole d'un enfant venant d'une famille repérée fragile par le Conseil départemental. Le parrainage a pour objectif d'apporter un relais et un étayage aux parents sur le plan éducatif s'ils en sont demandeurs. Pour les enfants, c'est une ouverture sur d'autres horizons, toujours dans le respect positif par chacun des acteurs du parrainage de la place de ses parents.

Le parrainage / marrainage est proposé à la famille par un professionnel du département pour les enfants âgés de 0 à 18 ans. Les parrains/marraines sont recrutés par l'UDAF 54 selon un processus clairement identifiés et sécurisant.

La préfiguration a fait ressortir le besoin d'une Coordinatrice dédiée au dispositif, salariée de l'UDAF 54, pour distinguer des autres dispositifs institutionnels de la protection de l'enfance.

Le lancement du dispositif a été donné le 5 décembre 2020 lors d'une web-conférence introduite par Mme Agnès Marchand, Vice-Présidente du Conseil Départemental, à destination notamment des personnels de la collectivité intéressés à devenir bénévole-parrain.

Le 11 décembre 2020, l'UDAF 54 et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ont signé une convention partenariale pour la mise en place d'un dispositif de parrainage à destination des familles vulnérables sur le Territoire Grand Nancy dans le cadre de l'accord tripartite Etat/ARS/Conseil Départemental pour la prévention et la protection de l'enfance.

Une capsule vidéo animée et un flyer ludique ont été réalisés par une agence de communication pour informer et expliquer le dispositif aux parents, aux enfants et aux futurs candidats parrains. Une information a été diffusée par le Conseil départemental et par l'UDAF54.

En 2021, 11 enfants sont parrainés par 9 parrains/marraines bénévoles.

6.9 - PROJETS ACTIFS EN 2021 ET EN DEVELOPPEMENT POUR 2022

En 2021, le Pôle Développement Services aux Familles a continué à se structurer et se développer autour des activités de Points Conseils Budget, Action Logement, Information et soutien aux tuteurs familiaux, Aide aux Aidants et Parrainage/Marrainage.

Le Service a mis en place une plaquette et a ouvert son numéro vert unique **08 09 54 1010**, largement diffusés.

Pour 2022, l'UDAF 54 a en cours de déploiement ou déjà actifs plusieurs projets toujours en lien avec le soutien aux personnes et familles fragiles, la promotion de la solidarité familiale.

POINT CONSEIL BUDGET

L'Etat a demandé à l'UDAF 54 de demander le renouvellement du label accordé en 2019, arrivé à échéance en 2021 sur les territoires du Grand Nancy, Terres de Lorraine et Val de Lorraine.

Par ailleurs, l'UDAF 54 a déposé un projet travaillé en amont avec la CAF pour proposer un dispositif de conseil et soutien budgétaire avec le principe « Aller vers » les allocataires en impayés de loyer et repérés de la CAF.

RENOUVELLEMENT ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES BENEFICIAIRES DU RSA

A la demande du Conseil départemental, l'UDAF 54 a déposé une demande de renouvellement de sa convention établie en 2020 et visant à assurer un accompagnement renforcé pour plusieurs bénéficiaires du RSA particulièrement éloignés de l'emploi ou même d'actions de réinsertion.

CONSEILLER POUR L'INCLUSION NUMERIQUE PAYS HAUT

Sur sollicitation de l'Etat, l'UDAF 54 va déployer sur les territoires de Longwy, Villerupt et Mont Saint Martin, un conseiller numérique dans le cadre de la politique publique nationale de lutte contre la fracture numérique. Ce déploiement se fera avec un soutien financier de l'Etat pour son installation.

Le public cible de cette action d'inclusion numérique est toute personne éloignée de l'usage numérique, en difficulté pour son utilisation dans son quotidien. L'accès à ce service se fera en individuel ou lors d'ateliers collectifs, sur le territoire concerné.

Il aura pour mission de base de proposer aux personnes éloignées du numérique une information de base sur l'usage des outils numériques (aide à la création et l'utilisation d'un mail, à la gestion de la boîte mail, pour se repérer dans un environnement informatique, pour télécharger et utiliser les applications essentielles, pour la gestion bancaire à distance).

Par ailleurs, il pourra spécialiser son intervention sur des thématiques précises en fonction des besoins : accès à la santé et numérique, banque et numérique, justice et numérique, ouverture des droits et demandes par le numérique).

OUVERTURE DU CAFE DES TUTEURS

L'UDAF 54, avec son référent expert du service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux, a décidé d'ouvrir un « Café des tuteurs » mensuel regroupant une dizaine d'aidants en charge d'une mesure de protection juridique.

Ce Café des Tuteurs est l'occasion d'échanger avec notre référent mais aussi entre aidants de manière informelle, sur des points techniques de la mesure ou d'autres aspects de la vie des aidants auprès des proches (quelles aides possibles, quelles solutions de répit ?).

PLATEFORME DE REPIT POUR LES AIDANTS EN SITUATION DE HANDICAP

A la suite d'une réponse commune avec plusieurs opérateurs du secteur médico-social du département (ALAGH, association JB Thiery, Vivre avec l'Autisme, CAPS 54-51, Groupement Hospitalier de l'Est de Meurthe-et-Moselle), l'ARS Grand Est a choisi notre réponse avec JB Thiery comme porteur officiel pour une Plateforme départementale de répit des aidants de personnes en situation de handicap.

L'UDAF 54 apportera dans cette plateforme ses outils et dispositif déjà en place pour l'aide aux aidants. Par ailleurs, elle assurera la partie communication et sera identifiée comme référent pour les aidants du sud du département.

EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE

En partenariat avec l'UDAF 54, le Groupement Hospitalier de l'Est de la Meurthe-et-Moselle a été choisi par l'ARS Grand Est pour déployer un dispositif sur le territoire Pays du lunévillois (de Lunéville à Baccarat) et Sel en Vermois d'Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) à destination des publics en situation de grande précarité.

Le principe est « d'aller vers » les populations en situation de grande précarité, éloignées de la santé sur signalement notamment d'instances ou autorités locales (SAO, CCAS, mairies, services de secours).

Un binôme médico-social (professionnel du sanitaire avec le GHEMM, professionnel du social avec l'UDAF 54) se déplace pour rencontrer sur son lieu de vie la personne en vue d'un premier diagnostic notamment avec si besoin une ouverture ou renouvellement des droits utiles.

Un accompagnement mais de durée limitée peut être enclenchée. En utilisant si besoin un outil de télémedecine, une orientation adaptée est décidée avec la personne (rendez-vous médical, lit halte soins santé, entrée à l'hôpital...).

La finalité reste d'insérer/réinsérer la personne dans un parcours de soin de droit commun.

OUVERTURE DU CENTRE RESSOURCES VIE AFFECTIVE INTIME ET SEXUELLE / SOUTIEN A LA PARENTALITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Le Centre de Ressources Grand Est Vie Affective Intime et Sexuelle et Soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap va se déployer selon le calendrier prévu sur l'année 2022 avec en particulier :

- L'installation de la Coordinatrice recrutée et de la Chargée de communication,
- Le 1^{er} comité de pilotage du Centre de Ressources,
- Le début des travaux avec l'IREPS notamment sur le diagnostic territorial,
- L'ouverture de la ligne téléphonique dédiée,
- L'ouverture du site internet et de la page Centre de Ressources sur les réseaux sociaux.

Le Centre de Ressources a par ailleurs bénéficié en 2021 d'un soutien financier supplémentaire de la Direction Régionale Egalité Femmes Hommes pour renforcer son action et ses moyens.

PROJET DE FORMATION REGIONALE PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

En partenariat avec le CREA Grand Est, l'UDAF 54 a déposé une demande de financement auprès de l'ARS et des Directions départementales Egalité Femmes-Hommes.

L'objectif est de déployer des formations animées par l'UDAF 54 et le CREA, dans chacun des 10 départements sur la thématique du repérage et de l'accompagnement des violences faites aux femmes en situation de handicap.

RAPPORT FINANCIER 2021

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS

L'Udaf 54 gère 7 budgets :

- Institution dont le financement (le fond spécial) est versé par l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) comme suit :
 - La part 1 qui correspond au budget courant de l'institution
 - La part 2 qui correspond au budget concernant les conventions d'objectifs et de gestion (COG). Celles-ci concernent pour les années 2016-2021 :
 - Entraide des parents
 - Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
 - Service consommation
- Majeurs Protégés (MJPM) dont le financement est effectué par l'Etat (DDCS) pour 99,7 % et par le Conseil Départemental 54 (CD 54) pour 0,3 %.
- Délégués aux Prestations Familiales (DPF) dont le financement est versé par la Caisse d'Allocations Familiales 54 (CAF 54).
- Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) dont le financement dépend du Conseil Départemental 54 (CD 54).
- Mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dont le financement dépend du Conseil Départemental 54 (CD 54).
- Réseau d'Accompagnement des Personnes Handicapées et vieillissantes (RAPH) qui dépend d'un Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS). Le financement est adressé par le conseil départemental au groupement. Les membres facturent au coordinateur du groupement les prestations effectuées.
Ce groupement est composé de différentes institutions notamment l'OHS, l'AEIM...
- Pôle Développement des Services aux Familles (PDSF) dont le financement dépend de l'Etat (DDETS), Conseil Départemental 54, Action Logement, Caisse d'Allocations Familiales 54...

LA CONSTRUCTION DES BUDGETS

Les budgets se font selon des cadres normalisés. Les charges se différencient en 3 groupes.

Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante

- Energies, fournitures de bureau, frais de déplacements, frais postaux et frais de télécommunication...

Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel

- Rémunérations des partenaires extérieurs (commissaire aux comptes, avocats...),
- Rémunérations, charges sociales et fiscales des salariés,
- Autres charges de personnel (médecin du travail, financement du comité d'entreprise)

Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure

- Locations immobilières et mobilières,
- Entretien et maintenances sur les biens immobiliers et mobiliers,
- Primes d'assurance,
- Frais bancaires,
- Dotations aux amortissements et provisions pour risques.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

	INSTITUTION	MAJEURS PROTEGES	DPF	RAPH	ASLL	MASP	PDSF	TOTAUX
Dépenses d'exploitation	27 191 €	251 454 €	34 799 €	4 515 €	16 718 €	15 334 €	18 886 €	368 897 €
Rémunération du personnel	153 711 €	3 146 692 €	382 583 €	58 690 €	125 089 €	141 667 €	165 744 €	4 174 176 €
Dépenses de structure	49 454 €	399 712 €	48 478 €	9 113 €	22 829 €	19 297 €	48 811 €	597 694 €
Total charges	230 356 €	3 797 858 €	465 860 €	72 318 €	164 635 €	176 299 €	233 441 €	5 140 768 €
Produits de la tarification		3 197 635 €	452 931 €				25 663 €	3 676 229 €
Autres produits d'exploitation	246 040 €	588 682 €		74 410 €	164 200 €	174 293 €	285 341 €	1 532 966 €
Produits financiers et exceptionnels	16 000 €	92 039 €	3 288 €	32 €	624 €	2 565 €	95 €	114 643 €
Total produits	262 040 €	3 878 356 €	456 219 €	74 442 €	164 824 €	176 858 €	311 099 €	5 323 837 €
Résultat comptable	31 684 €	80 498 €	-9 642 €	2 124 €	189 €	558 €	77 658 €	183 069 €
Reprise Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation			14 132 €					14 132 €
Résultat administratif	31 684 €	80 498 €	4 490 €	2 124 €	189 €	558 €	77 658 €	197 201 €

Compte de Résultat année 2021 - Institution et Services

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 603	8 751
Ventes de biens et services		
Production vendue		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	614 362	495 281
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	588 682	492 598
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 221 894	4 097 823
<i>dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 654 566	3 623 952
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	365 336	300 563
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	83 866	33 490
Utilisations des fonds dédiés	25 364	178 207
Autres produits		
Total I	5 318 425	5 114 114
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	752 734	661 692
Aides financières	16 680	16 940
Impôts, taxes et versements assimilés	366 838	343 742
Salaires et traitements	2 813 460	2 622 861
Charges sociales	968 385	909 004
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	170 561	197 975
Dotations aux provisions		25 000
Reports en fonds dédiés	9 196	66 602
Autres charges	331	305
Total II	5 098 184	4 844 121

Compte de Résultat année 2021 - Institution et Services (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2021	Exercice 2020
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	220 241	269 993
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	150	1 997
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	150	1 997
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 104	23 692
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	20 104	23 692
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 19 954	- 21 695
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	200 287	248 297
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	944	96 698
Sur opérations en capital	4 320	4 397
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées exercices antérieurs		
Total V	5 264	101 095
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	21 836	203 770
Sur opérations en capital	644	4 861
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Total VI	22 480	208 631
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 17 217	- 107 536
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		270
Total des produits (I + III + V)	5 323 838	5 217 206
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 140 768	5 076 715
EXCEDENT OU DEFICIT	183 070	140 491
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>70 856</i>	<i>32 680</i>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	34 927	17 946
TOTAL	34 927	17 946
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	34 927	17 946
TOTAL	34 927	17 946

Bilan 2021 - Institution et Services

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	25 207	25 207	-	
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	72 126	47 585	24 541	30 203
Autres Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	250 000		250 000	250 000
Constructions	3 034 087	1 332 291	1 701 796	1 779 060
Installations techniques, matériel et outillage indust	681 634	537 389	144 245	122 693
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	29 233		29 233	26 741
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 974		2 974	39
Total I	4 095 261	1 942 472	2 152 788	2 208 736
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	121 851		121 851	40 317
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	14 090 896		14 090 896	13 714 786
Valeurs mobilières de placement	163 967		163 967	163 967
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 534 722		1 534 722	1 496 600
Charges constatées d'avance	22 526		22 526	17 129
Total II	15 933 961	-	15 933 961	15 432 798
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 029 222	1 942 472	18 086 750	17 641 534

Bilan 2021 - Institution et Services

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 149 010	899 203
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	719 076	577 080
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	779 696	889 012
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	408 002	517 319
Excédent ou déficit de l'exercice	183 070	140 491
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	70 856	32 680
Situation nette (sous total)	2 111 776	1 928 706
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	38 880	43 200
Provisions réglementées		
Total I	2 150 656	1 971 906
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	50 804	68 918
Total II	50 804	68 918
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	25 000
Provisions pour charges		
Total III	-	25 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 079 546	1 201 246
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	38 833	57 632
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	701 928	763 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 962	
Autres dettes	14 022 910	13 508 352
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	31 112	45 000
Total IV	15 885 290	15 575 711
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	18 086 750	17 641 534

Situation des emprunts au 31/12/2021

INTITUTLE	MOTIF	TOTAL EMPRUNT	DATE DE SOUSCRIPTION	TAUX D'INTERET	DUREE	TOTAL REMBOURSE EN 2021	CAPITAL RESTANT DU 31/12/2021
BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE	ACHAT LOCAUX NANCY	1 000 000 €	30/06/2010	1,80%	20 ANS	50 633 €	429 166 €
CAISSE D'EPARGNE	ACHAT LOCAUX NANCY	1 000 000 €	30/06/2010	2,15%	20 ANS	50 000 €	430 380 €
BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE	TRAVAUX LONGWY	300 000 €	04/01/2018	1,10%	15 ANS	20 000 €	220 000 €

Investissements réalisés en 2021

Sites	Désignation	Valeur d'acquisition
	Mise en service OUTLOOK 365	5 400,00
	20500000 Licences	5 400,00
Nancy	Aménagement 3ème étage	2 226,89
Nancy	Aménagement RDC	28 804,90
	21350000 AGEN. ET AMENAG.	31 031,79
Nancy	Serveur sauvegarde	4 880,40
tous sites	IT Partner : 48 portables	63 621,60
tous sites	Orange : smartphones	922,80
	21832000 MATERIEL INFORMATIQUE	69 424,80
Nancy	Bureau Direction	1 969,96
Nancy	Bureau Comptabilité tutelle	1 998,75
	21840000 MOBILIER	3 968,71
	Total Général	109 825,30

GLOSSAIRE

A

AAH : Allocation adulte handicapé

ADAPA : Association d'aide aux personnes âgées de Meurthe-et-Moselle

ACS : Aide à la complémentaire santé

ACM : Accueil collectif de mineurs

ADAPEI : Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement

ADMD : Association pour le droit de mourir dans la dignité

ADMR : Réseau associatif de services à la personne

AEB : Accompagnement éducatif et budgétaire

AED : Aide éducative à domicile

AEIM : Adultes et enfants inadaptés mentaux

AEMO : Action éducative en milieu ouvert

AESF : Accompagnement en économie sociale et familiale

AFC : Association familiale catholique

AFL : Association familiale laïque

AFR : Association familles rurales

AFTC : Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés

AG : Assemblée générale

AGE : Assemblée générale extraordinaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés

AGO : Assemblée générale ordinaire

ALAGH : Association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées

ALD : Affection de longue durée

ALS : Allocation de logement social

ALSMT : Association lorraine de santé en milieu de travail

ALTIR : Association Lorraine pour le traitement de l'insuffisance rénale

ALUR : Accès au logement et à un urbanisme rénové

AME : Aide médicale de l'Etat

AMF : Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANPAA 54 : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie

ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine

ANSP : Agence nationale de santé publique

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

APEDA : Association de parents d'enfants déficients auditifs

APF : Association des paralysés de France-France handicap

APL : Aide personnalisée au logement

AREFH : Association pour la reconnaissance et l'épanouissement de la femme en situation de handicap

ARELIA : Association régionale pour le logement et l'insertion par l'activité

ARELOR : Association qui regroupe l'ensemble des organismes HLM de lorraine

ARIPA : Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

ARS : Agence régionale de santé

ASE : Aide sociale à l'enfance

ASF : Allocation de soutien familial

ASH : Aide sociale à l'hébergement

ASLL : Accompagnement social lié au logement

ASSOCIATION : Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices

ASSOCIATION INDEPENDANTE : Association départementale (ou locale) qui n'est affiliée à aucune association, fédération, ou confédération nationale.

ASSOCIATION NON FEDEREE : Association départementale (ou locale) soit qui est affiliée à une association, fédération, ou confédération nationale, non agréée par l'UNAF ; soit qui est affiliée à une association, fédération, ou confédération nationale, agréée par l'UNAF en qualité d'organisme associé.

ATD quart monde : Agir tous pour la dignité

ATL : Aide au temps libre

AVDL : Accompagnement vers et dans le logement
AVS : Auxiliaire de vie sociale
AVSEA : Association vosgienne pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescence et de l'adulte

C

CA : Conseil d'administration
CAAC : Commission d'Attribution des Aides Collectives
CADA : Commission d'accès aux documents administratifs
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAL : Centre d'amélioration du logement
CAL : Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation de logements
CAP'S : Carrefour d'accompagnement public social
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CAS : Contrat d'accès aux soins
CASF : Code de l'action sociale et des familles
Ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur l'action sociale et la famille en France. Ce code organise pour une grande part la solidarité républicaine en direction de l'ensemble des familles, quelles qu'en soient leur situation et composition.
CCAD : Comité de coordination aide à domicile
CCA/GE : Chambre de consommation d'Alsace et Grand Est
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCH : Code de la construction et de l'habitation
CCI-AM : Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux
CCSPL : Commission consultative des services publics locaux
CCT : Communauté de communes du Toulousain
CCGV : Commission consultative des gens du voyage
CD 54 : Conseil départemental de Meurthe et Moselle
CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial

CDAD : Conseil départemental de l'accès au droit
CDAES : Conférence départementale des acteurs économiques et sociaux
CDAFL : Conseil départemental des associations de familles laïques
CDAJE : Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CDCPH : Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
CDD : Conseil de développement durable
CDEN : Conseil départemental de l'éducation nationale
CDH : Comité départemental de l'habitat
CDJSVA : Conseil départemental de la jeunesse des sports et de la vie associative
CDSP : Commission départementale des soins psychiatriques
CDU : Commission des usagers
CEDV : Centre d'éducation pour déficients visuels
CESE : Conseil économique social et environnemental
CFA : Centre de formation des apprentis
CGL : Confédération générale du logement
CGLLS : Caisse de garantie du logement locatif social
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHRU : Centre hospitalier régional universitaire
CIA : Convention intercommunale des attributions
CIAAF : Collectif inter associatif des aidants familiaux
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale
CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CIL : Conférence intercommunale du logement
CIJ : Centre information jeunesse
CLAN : Comité de liaison alimentation nutrition
CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLCV : Consommation logement et cadre de vie
CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales

CLS : Contrats locaux de santé
CLUD : Comité de lutte contre la douleur
CME : Commission médicale d'établissement
CMU : Couverture maladie universelle
CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNC : Certificat national de compétence
CNIL : Commission nationale informatique et libertés
CNS : Conférence nationale de santé
CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CO : Convention d'objectifs
CODERPA : Comité départemental des retraités et personnes âgées
CODIR : Comité de direction
COGEST : Comité de gestion
COMED : Commission de médiation
COOPTATION : Recrutement d'un nouvel administrateur par les administrateurs déjà en fonction du fait d'un poste laissé vacant suite à un décès ou à une démission en cours de mandat
COPIL : Comité de pilotage
CORSEC : Comité de coordination et de résolution des situations exceptionnelles et complexes
COPERMO : Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers
COVID-19 : Corona virus disease 2019 (maladie du virus corona de 2019)
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPG : Contrats pluriannuels de gestion
CPN : Centre psychothérapeutique de Nancy
CPOM : Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CPP : Comité de protection des personnes
CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
CRA : Commission de recours amiable
CREAI : Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CRG : Compte rendu de gestion
CRHH : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
CRP : Commission de recours des partenaires

CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CRUQPC : Commission de relation avec les usagers et de la qualité de la prise en charge
CS : Conseil de surveillance
CSE : Comité social et économique
CSF : Congé de soutien familial
CSF : Confédération syndicale des familles
CSS : Complémentaire santé solidaire
CT : Conférence de territoire
CTASF : Coordination territoriale des aides sociales facultatives
CTG : Convention territoriale globale
CTRC : Centre technique régional de la consommation
CTH : Conférence territoriale de l'habitat
CTS : Conseil territorial de santé
CURATELLE : Mesure de protection d'une personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée, conseillée ou contrôlée dans les actes les plus importants de la vie civile en raison d'une altération de ses facultés personnelles. La curatelle peut être simple ou renforcée, en fonction des difficultés de la personne.
CVN : Contribution volontaire en nature
CVS : Conseil de la vie sociale

D

DALO : Droit opposable au logement
DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DGCCRF : Direction générale de la consommation de la concurrence et de la répression des fraudes
DGF : Dotation globale de financement
DIPM : Document individuel de protection des majeurs
DMP : Dossier médical partagé
DP : Dossier pharmaceutique
DPF : Délégué aux prestations familiales
DRDJSCS : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSF : Diagnostic social et financier
DUD : Document unique de délégations

E

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant

EFA 54 et 55 : Enfance et famille d'adoption de Meurthe et Moselle et Meuse

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personne âgée dépendante

ELAN : Evolution du logement, de l'aménagement et de la transition numérique

EMSP : Equipe mobile santé précarité

ES : Etablissement de santé

ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements sociaux et médico-sociaux

ETP : Emploi temps plein

EVS : Espace de vie sociale

F

FDAP : Fonds départemental d'aide aux propriétaires en difficulté

FDCPH : Fonds départemental de compensation personnes handicapées

FEDERATION : Personne morale composée d'au moins deux associations adhérentes à l'Udaf

FEGAPEI : Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles

FFADL : Organisme de formation funéraire

FGAS : Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété

FHP : Fédération de l'Hospitalisation Privée

FNATH : Fédération nationale des accidentés de la vie

FNMH : Fédération nationale de la mutualité française

FRAL : Fédération régionale des amicales de locataires

G

GCSMS : Groupement de coopération sociale et médico-sociale

GED : Gestion électronique des documents

GFNMF : Fédération nationale de la mutualité française

GHEMM : Groupe hospitalier de l'Est de la Meurthe-et-Moselle : Centres hospitaliers de Lunéville, Saint Nicolas de Port, 3H Santé et EHPAD de Gerbéviller

GHT : Groupement hospitalier de territoire

GIHP : Groupement pour l'insertion des personnes handicapées

GIPA : Garantie contre les impayés de pensions alimentaires

GIR : Groupe Iso-ressource

GLA : Gestion locative adaptée

GRL : Garantie du risque locatif

GHT : Groupements hospitaliers de territoire

H

HAD : Hospitalisation à domicile

HAS : Haute autorité de santé

HCFEA : Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

HLM : Habitat à loyer modéré

HPST : Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires

I

IME : Institut médico-éducatif

IML : Inter médiation locative

IREP : Instance régionale d'éducation de promotion de la santé

IRR : Institut régional de médecine physique et de réadaptation

ISTF : Information et soutien aux tuteurs familiaux

J

JUGE DES TUTELLES : Magistrat spécialisé du tribunal d'instance, chargé notamment de la protection judiciaire des majeurs.

L

LAEP : Lieu d'accueil enfants/parents

LMDE : La mutuelle des étudiants

M

MAESF : Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale

MAIA : Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

MAINLEVÉE : Décision par laquelle le juge des tutelles met fin à une mesure de protection

MAJ : Mesure d'accompagnement judiciaire. Mesure ordonnée par le juge des tutelles et destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses prestations sociales, lorsque les actions mises en place dans le cadre de la mesure d'accompagnement social personnalisé ont échoué

MANDAT DE PROTECTION FUTURE : Contrat, notarié ou sous seing privé, permettant à toute personne majeure ou mineure émancipée d'organiser à l'avance sa protection ou celle de son enfant majeur handicapé, en désignant une ou plusieurs personnes chargées de la représenter, le jour où elle ne pourra plus le faire elle-même en raison de son âge ou de son état de santé

MANDAT EN ASSEMBLEE GENERALE : Capacité donnée par une personne morale (association) à une autre personne morale pour agir en son nom et pour son compte

MAS : Maison d'accueil spécialisée

MASP : Mesure d'accompagnement social personnalisé.

Mesure contractuelle, relevant du Conseil Départemental, comportant des actions tendant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales de la personne dont la santé ou la sécurité est menacée, du fait des difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources

MDA : Maison départementale de l'autonomie

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MDS : Maison des solidarités

MGPTT : Mutuelle générale des postes et télécommunications devenue la mutuelle générale

MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MJD : Maison de la justice et du droit

MJPM : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Personne morale ou physique, exerçant à titre habituel les mesures de protection des majeurs confiées par le juge des tutelles au titre du mandat spécial dans le cadre de la sauvegarde de justice, de la curatelle, de la

tutelle ou de la mesure d'accompagnement judiciaire

MMH : Meurthe-et-Moselle habitat

MNC : Mission nationale de contrôle

MOUS : Maitrise d'œuvre urbaine et sociale

MPO : Médiation préalable obligatoire

MSA : Mutualité sociale agricole

MSAP : Maison de services au public

N

NOTRE : Nouvelle organisation territoriale de la République

NPRU : Nouveau programme de renouvellement urbain

O

ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

OHS : Office d'hygiène sociale

OMH de NANCY : Office métropolitain de l'habitat de Nancy

ONPA : Office nancéen des personnes âgées

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPH : Office public de l'habitat

P

PA : Personnes âgées

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAERPA : Personnes âgées en risque de perte d'autonomie

PCB : Point conseil budget

PCL : Point conseil logement

PCH : Prestation de compensation du handicap

PCL : Point conseil logement

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PDH : Plan départemental de l'habitat

PDLHIND 54 : Pôle de lutte contre l'habitat indigne et non décent de Meurthe-et-Moselle

PFIDASS : Plate-forme d'intervention pour l'accès aux soins et à la santé

PH : Personnes handicapées

PIF : Point info familles

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration

PLDA : Plan local de développement associatif

PLFSS : Projet de loi de financement de la sécurité sociale
PLH : Programme local de l'habitat
PLHD : Programme local de l'habitat durable
PLS : Prêt locatif social
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PLUS : Prêt locatif à usage social
PMI : Protection maternelle et infantile
POUVOIR EN ASSEMBLEE GENERALE : Capacité donnée par une association à une personne physique pour agir en son nom et pour son compte
PPA : Prime d'activité
PPGDLSID : Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
PQ : Personne qualifiée
PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PréParE : Prestation partagée d'éducation de l'enfant
PRP : Procédure de rétablissement personnel
PRS : Programme régional de santé
PRU : Programme de rénovation urbaine
PUMA : Protection universelle maladie

Q

QCM : Questionnaire à choix multiples
QF : Quotient familial
QPV : Quartiers politiques de la ville

R

RAM : Relais assistants maternels
RAPH : Réseau d'accompagnement aux personnes handicapées vieillissantes
REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
REALISE : Réalisation pour les enfants et adolescents d'une libre insertion sociale par l'éducation
REMM : Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle
REQUÊTE : Demande écrite et non contradictoire adressée directement à un magistrat par une partie
REZO : Base de connaissances commune à l'UNAF, aux Udaf et URAF

RGPD : Règlement général sur la protection des données
RLS : Réduction de loyer et de solidarité
RMO : Rapport moral et d'orientation
RSA : Revenu de solidarité active
RSI : Régime social des indépendants
RU : Représentant des usagers

S

S : Suppléant(e)
SAAD : Service d'accompagnement et d'aide à domicile
SAC : Société anonyme de coordination
SAGE : Schéma d'aménagement de gestion des eaux
SAISINE : Formalité par laquelle une partie porte une demande à la connaissance d'une juridiction (laquelle peut également se saisir d'office) en lui demandant de rendre une décision
SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées
SAO : Service d'accueil et d'orientation
SAUVEGARDE DE JUSTICE : Mesure de protection provisoire applicable aux personnes atteintes d'une altération temporaire de leurs facultés personnelles, ou qui ont besoin d'être représentées pour l'accomplissement de certains actes précis.
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGV : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
SDAPEP : Schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité
SDE : Syndicat de l'électricité
SEM : Société d'économie mixte
SSESD : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile
SLH : Société lorraine d'habitat
SLS : Supplément de loyer de solidarité
SMER : Société mutualiste étudiante régionale
SNI : Solidarités nationales et internationales
SPASAD : Service polyvalent d'aide et de soins à domicile

SROS : Schéma régional d'organisation des soins

SRS : Schéma régional de santé

SRU : Solidarité et renouvellement urbains

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

SSR : Soins de suite et de réadaptation

T

T : Titulaire

T2A : Tarification à l'activité – mode de financement des établissements de santé

TGI : Tribunal de grande instance

TI : Tribunal d'instance

TISF : Technicienne d'intervention sociale et familiale

TRAVAIL SOCIAL : Ensemble d'activités sociales conduites par des personnes qualifiées, dans le cadre d'une mission autorisée et/ou prévue par la loi, au sein de structures publiques ou privées, en direction de personnes ou de groupes en difficultés, afin d'aider ceux-ci à résoudre leurs problèmes

TUTELLE : Mesure de protection permettant de protéger par voie de représentation les mineurs ou les majeurs hors d'état d'exercer leurs droits eux-mêmes

U

U2AF : Union des associations d'aide à la famille

UDAF : Union départementale des associations familiales

UFAL : Union des familles laïques

UGEAM : Institut régional de médecine physique et de réadaptation regroupant les établissements de Flavigny, Lay-Saint-Christophe, Nancy et Scy-Chazelles

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

UNAASS : Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé

UNAF : Union nationale des associations familiales

UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

UNAFOR : UNAF Formation

URAASS : Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé

URAF Grand Est : Union régionale des associations familiales de la région Grand Est

USH : Union sociale pour l'habitat

UTML : Union territoriale mutualiste lorraine

V

VMP : Valeurs mobilières de placement



SIEGE SOCIAL

NANCY

11 rue Albert Lebrun
CS 42143
54021 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 30 59 13

udaf54@udaf54.com
www.udaf54.fr

SITES :

LONGWY

15 C rue Anatole France
CS 21406
54414 LONGWY CEDEX
Tél : 03 82 23 41 80

-

LUNEVILLE

4 rue des Frères Heckler
CS 90119
54304 LUNEVILLE CEDEX
Tél : 03 83 73 65 94